

Bulletin

de la

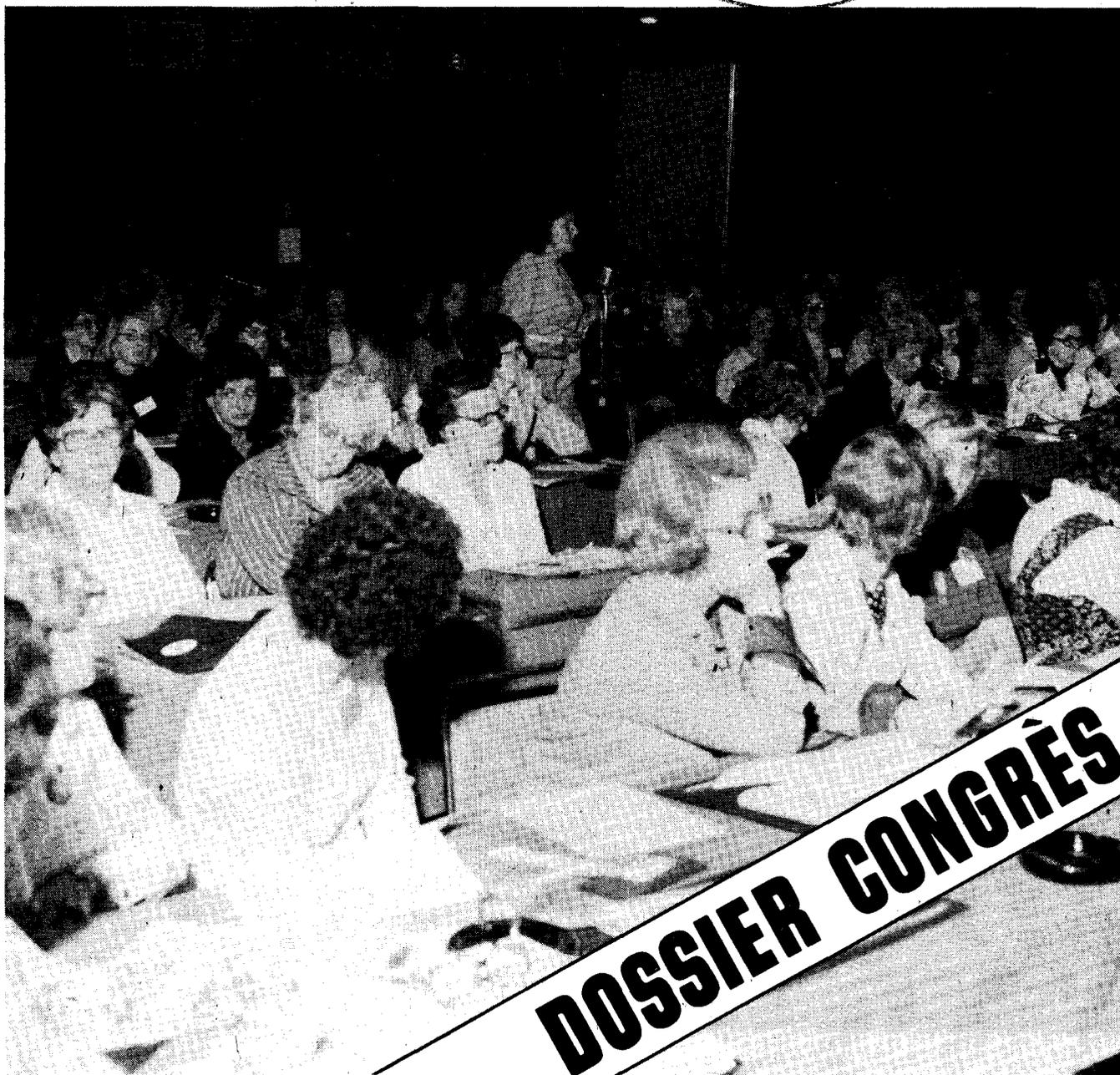
Fédération des Femmes du Québec

45 est, rue Jarry, Montréal H2P 1S9

tél.: (514) 387-2486

Volume 6 – numéro 1

septembre 1975



DOSSIER CONGRÈS

VERS LE DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA F.F.Q.

Le huitième congrès de la F.F.Q. dont le thème était "VERS L'ÉGALITÉ DE PRÉSENCE" s'est tenu au Mont Gabriel dans les Laurentides les 25, 26 et 27 avril 1975. Ce congrès fait l'objet de ce bulletin spécial.

POURQUOI UN BULLETIN SPÉCIAL AU SUJET DU CONGRÈS 1975?

A cause de l'immense succès de ce congrès dû:

— à la conjoncture favorable créée par la proclamation de l'année internationale de la femme.

— à la participation exceptionnelle de plus de trois cents femmes, déléguées d'associations, membres individuels et observatrices de tous les milieux.

— à la formulation de nombreuses recommandations issues de la session d'études en ateliers.

— à la place importante que nous ont réservée les média d'information: Femme d'aujourd'hui, les Vingt Heures (Radio-Canada), La Presse, Le Devoir, Le Nouvelliste...)

A cause du désir du comité du programme et du conseil d'administration

— de faire connaître le travail accompli en ateliers afin de susciter des actions de la part des associations et des membres

— de permettre aux associations et aux membres d'évaluer le travail accompli et de suggérer des améliorations à la démarche préparatoire au prochain congrès

qui marquera le dixième anniversaire de la fondation de la F.F.Q.

Le comité du programme et l'équipe d'information présentent donc dans ce bulletin toutes les recommandations des ateliers de travail du congrès dans la forme où elles ont été formulées afin de respecter le fonctionnement propre à chacun des ateliers. **Ces recommandations ne sont pas résolutions légalement votées par l'Assemblée générale de la F.F.Q.** Elles ne représentent pas des prises de position de la F.F.Q. mais elles serviront de base aux actions de la F.F.Q.

Vous trouverez aussi dans ce bulletin:

— les textes de référence ayant servi de base à la discussion en ateliers.

— le discours de la présidente Ghislaine Patry-Buisson.

— un compte rendu sur le panel rencontre du vendredi soir.

— une évaluation sommaire des activités du congrès.

Les membres en règle recevront par le courrier le procès verbal de l'assemblée générale annuelle.

Nous vous invitons à communiquer au comité du programme tout commentaire concernant le dernier ou le prochain congrès.

En attendant de célébrer le dixième anniversaire de la F.F.Q.

Lise Chevrier-Doucet,
président du comité du programme.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport annuel de la présidente de la Fédération des femmes du Québec	3
La femme et la vie culturelle	6
Recommandations des ateliers	7
Atelier 1: Le volontariat facteur de développement au service de la communauté	7
Atelier 2: Les associations féminines, agents d'implication des femmes au développement	9
Atelier 3: Les femmes partenaires responsables dans la vie économique: les mécanismes de participation au développement économique	12
Atelier 4: Les femmes partenaires responsables dans la vie économique. Inflation - Consommation	14
Atelier 5: Mesures sociales et "dénatalité"	15
Atelier 6: La législation du travail au Québec	17
Vers l'égalité de présence, vers l'égalité d'action?	18
Guérir d'être femme	18
Les résolutions présentées en assemblée générale	19
West Island residents at congress of Quebec women	21
Pour ou contre: commentaires et suggestions	22
Conseil d'administration de la FFQ - 1975-1976	24

RAPPORT ANNUEL de la PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC

Ghislaine Patry-Buisson

8e Congrès de la F.F.Q.
Mont-Gabriel, le 27 avril 1975.

Notre congrès nous permet, à ce moment-ci, de faire le point sur l'année qui vient de s'écouler. Il ne m'appartient pas ici de tracer des lignes d'orientation; cependant il m'apparaît utile de faire un bilan de ce que fut notre action et d'en dégager les points forts.

Depuis notre dernier congrès, qui s'est tenu en mai 1974, le Conseil d'administration s'est réuni 15 fois. De plus, les 14 et 15 septembre derniers il se réunissait en travail plénier pour élaborer ses objectifs. Il y a eu deux réunions du Conseil général et une journée d'étude avec les présidentes des conseils régionaux.

Vous trouverez en annexe certains détails sur ces réunions, et les changements d'officiers survenus au cours de l'année. Les rapports des comités permanents seront présentés dans quelques minutes:

Comité de recrutement
Comité de mise en nomination
Comité du programme
et le rapport de la responsable du
Centre de renseignements et de documentation.

Voici en bref les points forts à retenir pour l'année 1974-1975.

MÉMOIRES

Charte des droits et libertés de la personne

Le 22 janvier dernier, la F.F.Q. présentait un mémoire à la Commission parlementaire de la justice au sujet de la loi visant la création au Québec d'une charte des droits et libertés de la personne. Ce mémoire, présenté par Me Raymonde Lasalle, contenait surtout des amendements ayant trait à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Nous avons demandé, notamment, que soit ajoutée aux principes de la charte la reconnaissance de l'égalité de l'homme et de la femme. L'amendement proposé se lit comme suit:

"Considérant que les femmes et les hommes sont également responsables d'eux-mêmes, de la famille et de la société, ils sont titulaires de droits égaux."

Nous sommes le seul organisme, je crois, à avoir réclamé cet énoncé de principe.

Nous aurions souhaité que d'autres mouvements féminins se présentent devant la Commission. Seulement deux l'ont fait.

Rapport de l'Office de révision du code civil sur les droits des personnes et de la famille

Un groupe de femmes de la région de Hull dirigé par Henriette Leblanc a étudié le Rapport sur les droits des personnes et de la famille. Bien qu'en accord avec ce document sur la reconnaissance de l'égalité des époux, ce comité propose cependant quelques amendements. La F.F.Q. communiquera ses recommandations sous peu.

L'avortement

La F.F.Q. est consciente que la question de l'avortement est très complexe et que c'est un point sur lequel les femmes n'ont pas encore fait l'unanimité. Toutefois un mouvement comme le nôtre ne pouvait se soustraire au débat qui fait rage présentement au Québec et surtout parce que cette question touche particulièrement les femmes.

Il nous a semblé qu'un sujet aussi important commandait une réponse de la part de nos associations.

Nous avons opté pour un processus un peu long mais plus satisfaisant.

Démarche suivie:

Les recommandations faites partant d'une étude réalisée par le Conseil régional des Cantons de l'Est de la F.F.Q. ont été présentées aux membres du Conseil général le 28 septembre dernier.

Ces recommandations touchent trois aspects: l'éducation sexuelle, des mesures socio-économiques et l'abrogation de la loi. Nous avons accompagné ce document d'un dossier d'information.

A cette réunion, il fut décidé que les présidentes consulteraient leurs membres. On demanda que le Conseil d'administration prépare un questionnaire d'après le document préliminaire afin que chaque association et chaque conseil régional se prononce sur chacune des recommandations.

Le questionnaire était expédié aux présidents le 12 novembre dernier. Cette démarche s'est avérée plus longue que prévue puisque certains groupes ont entrepris une vaste consultation auprès de leurs membres.

A ce jour il manque encore des réponses. Le Conseil

d'administration vient de créer un comité ad hoc qui aura comme mandat de compiler les questionnaires et de préparer un document à cet effet.

La fluoruration de l'eau potable

On sait qu'en janvier 1972, la F.F.Q. faisait connaître sa position sur la fluoruration de l'eau potable. Après une étude menée par Dorothee Lorrain, la F.F.Q. en venait à la conclusion "qu'il serait imprudent de prendre une décision à ce sujet avant que des études expérimentales plus concluantes viennent trancher la question". (1) Les études n'étant guère plus avancées, en mars dernier, nous avons rappelé au gouvernement et à l'opposition notre position face à son projet de loi 88.

AUTRES TYPES D'INTERVENTIONS

Loi 22

En juillet dernier, la F.F.Q. s'est jointe au **Regroupement démocratique** dans le but de protester contre le court délai accordé à l'étude de la loi 22 et le temps choisi pour la tenue de la Commission parlementaire. La présidente de la F.F.Q. était du nombre des 7 personnes choisies comme porte parole du regroupement.

Un peu plus tard, la présidente et deux membres du comité d'action politique du conseil régional de Montréal de la F.F.Q. recontraient le Ministre Fernand Lalonde afin d'insister pour que des femmes soient nommées sur la Régie de la langue; une liste de femmes a été suggérée.

Participation des mouvements féminins à la coordination des activités de l'Année internationale de la femme au Québec

En juillet dernier, la F.F.Q. faisait parvenir un télégramme au Premier ministre Robert Bourassa le priant de tenir compte des mouvements féminins dans la coordination des activités de l'Année internationale de la femme. Nous savons maintenant que le Conseil du statut de la femme a été chargé de ce travail. Or, il y a sur ce conseil une représentation de ces mouvements. De plus, le Comité de planification du Carrefour '75 est constitué majoritairement de femmes oeuvrant dans des regroupements féminins. La présidence de la F.F.Q. est membre de ce comité.

Commission des droits de l'homme

Dès la présentation à l'Assemblée nationale du projet de loi 50, qui annonçait la création d'une Commission des droits et libertés de la personne, nous avons fait parvenir un télégramme au Ministre Jérôme Choquette pour insister de nouveau sur la nécessité de nommer des femmes sur cette Commission.

Appuis de la F.F.Q.

Nous avons appuyé:

— le mémoire sur les enfants maltraités de l'Association des Femmes Diplômées des Universités (section Montréal);

— le mémoire des aides familiales présenté par la Jeunesse Ouvrière Chrétienne;

— la demande de l'Association des puéricultrices sur la réouverture de leur dossier;

— les protestations du Cercle des Fermières de Rimouski relatives à de la publicité induue à l'égard des femmes;

— la pétition adressée au Conseil du statut de la femme

par un groupe de participantes féminines dans les milieux de travail en vue d'assurer les droits des femmes en matière de congé de maternité, promotion, embauche et parité de salaire;

— la pétition pour la libération des femmes emprisonnées au Chili;

— la manifestation organisée par S.O.S. Garderies le 20 mars dernier.

Programme de l'Année internationale de la femme

Nous considérons que le travail habituel de la F.F.Q. répond tout à fait aux objectifs de l'A.I.F. Cependant, nous avons convenu d'un programme spécial. Ce programme, nous l'avons fait connaître lors d'une conférence de presse tenue le 20 janvier dernier. Nos associations membres et les conseils régionaux étaient invités, par la même occasion, à faire connaître leurs programmes respectifs. Quelque deux cents personnes, engagées pour un bon nombre dans la promotion du statut de la femme, ont répondu à notre invitation. Ce programme est en voie de réalisation.

Nous avons obtenu une subvention de \$7,500.00 pour le concours du Centre. (Voir rapport du Centre de renseignements et de documentation)

La demande de subvention faite auprès du Ministère du Travail et de l'Immigration pour effectuer une recherche sur le travail à temps partiel nous a été refusée. Pour nous, ce refus n'est pas concluant. Des alternatives seront envisagées sous peu.

Nous avons reporté après le Congrès la mise sur pied du comité d'organisation pour le colloque mixte de l'automne.

Le stage pour la formation d'un leadership dans les association féminines n'a pu être réalisé en avril. Nous avons soumis un projet à la Direction générale de l'Education des Adultes mais les fonds étant épuisés, on nous a remis sur la liste des projets pour l'automne prochain.

Conférences de la F.F.Q.

L'automne dernier, nous avons prévu une série de dix conférences à travers la province dans le but de sensibiliser les femmes à l'amélioration de la condition féminine. Cinq conférences ont eu lieu. Nous comptons maintenir notre projet de cinq autres conférences dans les régions où la F.F.Q. n'est pas encore implantée. Des fonds sont mis de côté à cet effet.

Bulletin de la F.F.Q.

Ce rapport ne serait pas complet si nous ne disions mot de ce journal qui est un élément d'information indispensable à un mouvement comme le nôtre. La fréquence de sa parution ne nous satisfait pas. Cependant, avec l'expérience d'une année et le renouvellement de la subvention de \$9,000.00 que nous venons de recevoir du Conseil privé, nous entendons corriger cette lacune l'an prochain.

Conditions de travail

Je termine en faisant remarquer un progrès sensible réalisé cette année: le Centre occupe un espace plus grand et nous avons maintenant notre local.

Ceci est le début de la réalisation d'une proposition faite au Congrès de l'an dernier par des membres qui avaient compris notre situation.

Devant l'expansion que prend notre mouvement et surtout au cours de l'année qui vient de s'écouler et devant les exigences qui en découlent, il n'est plus possible de travailler efficacement sans un véritable secrétariat.



Ghislaine Patry Buisson

Nous sommes bien conscientes de nos lacunes, mais on ne doit pas s'étonner de constater certains retards ou insuffisances à cause des limites qui encadrent notre action.

Il aurait fallu consacrer plus de temps à solutionner ces difficultés mais d'autres aspects importants du mouvement auraient été négligés.

Le fait d'avoir réussi à se loger est un pas vers une meilleure organisation.

Ce rapport n'est sûrement pas une liste exhaustive de nos activités, mais il illustre, je crois, l'essentiel du travail réalisé par le Conseil que vous avez élu l'an dernier.

ANNEXE 1

Principales réunions de l'année 1974-1975

Depuis notre dernier congrès, qui s'est tenu en mai 1974, le Conseil d'administration de la F.F.Q. s'est réuni 15 fois.

Il s'est rencontré en session de travail de deux jours les 14 et 15 septembre 1974 afin de tracer le programme des principaux mois d'activités, c'est-à-dire de septembre 1974 à avril 1975. Le Conseil général (il regroupe les présidentes des associations) s'est réuni deux fois: le 28 septembre 1974 et le 20 mars 1975. Le 9 juillet 1974, les présidentes des conseils régionaux se réunissaient avec cinq membres du Conseil d'administration afin de faire le point sur la situation des conseils régionaux.

Changements d'officiers

Au mois de juillet, Claire Kahanov a démissionné de son poste de trésorière. Ses activités ne lui permettaient plus d'exercer cette fonction. Elle est remplacée par Gabrielle Landry.

En juillet également, Corinne Spiegel doit quitter le Conseil pour les mêmes raisons.

En septembre, Gabrielle Hotte remet sa démission à cause des nouvelles fonctions qu'elle occupe au Secrétariat de l'Année internationale de la femme à Ottawa.

En octobre, Marguerite Piché démissionne. Son récent mariage l'amène à quitter Québec pour Toronto.

Les postes vacants sont comblés comme suit:

Cora Houdet: 1ère vice-président

Pierrette Cambron: 2e vice-présidente

Rosetta Elkin: vice-présidente, Comité de nomination

Christiane Bacave: vice-présidente, Comité du programme.

ANNEXE 2

Formation des comités ad hoc

— **Comité de la loi 50** (Charte des droits et libertés de la personne) responsable: Me Raymonde Lasalle

— **Comité sur le rapport de l'Office de révision du code civil** (rapport sur les droits des personnes et de la famille) responsable: Henriette Leblanc

— **Comité d'activités de l'Année internationale de la femme** responsable: Pierrette Cambron

— **Comité des affaires internationales et des immigrantes** responsable: Huguette Lapointe-Roy

— **Comité sur la réglementation des cosmétiques** responsable: Raymonde Lasalle

Le mandat a été donné à Raymonde Lasalle, mais pour rencontrer certaines priorités, nous avons eu recours au service de Raymonde de sorte qu'elle n'a pu accorder le temps nécessaire à la formation de ce comité.

ANNEXE 3

Représentation et participation

Des efforts ont été faits pour être présentes à des réunions d'information, de pression ou pour collaborer, à l'occasion, avec d'autres organismes. Citons entre autres,

- participation à des réunions d'information au sujet de l'Année internationale de la femme;

- la collaboration des membres de la F.F.Q. aux comités provisoires de l'organisation des mini-rencontres préparatoires au Carrefour '75;

- la participation de la présidente au comité de planification du Carrefour '75;

- des membres de la F.F.Q. ont participé à la journée d'étude organisée par La Ligue des Droits de l'homme sur les droits des personnes et de la famille;

- la présence à des journées d'études et d'interventions reliées aux problèmes de financement des groupes populaires. Ces journées étaient sous l'égide de la OGEA ou l'ICEA.

- Mesdames Rosetta Elkin, Gabrielle Labbé et Anne-Marie Dionne représentaient la F.F.Q. à une conférence sur le volontariat tenue à Ottawa en novembre dernier;

- En janvier, à la demande de l'O.F.Q.J., la présidente se rendait à Paris pour préparer la venue d'un groupe de Françaises au Québec. Leur stage avait pour but de connaître la situation des Québécoises. Elles ont eu l'occasion de rencontrer plusieurs organismes féminins;

- Par notre collaboration aux fêtes de la St-Jean, nous voulons contribuer à un autre des projets spéciaux de l'A.I.F.

- la participation de plusieurs membres de la F.F.Q. à des conférences et des émissions de télévision ou de radio reliées à l'Année internationale de la femme.



Les participantes au cours de la discussion. De gauche à droite: Andrée Thibault, Monique Mercure, Denise Bombardier, Marcelle Ferron, Madeleine Préclaire, animatrice, Fernande Saint-Martin, Denise Guénette, Madeleine Ferron (dissimulée), Denise Gareau-Desbois, André Paradis.

LA FEMME ET LA VIE CULTURELLE

Pour la première fois dans sa jeune existence la F.F.Q. s'est préoccupée de la vie culturelle et de l'apport de la femme à la vie culturelle.

Le vendredi 25 avril s'est en effet tenu un panel rencontre avec une pléiade de femmes qui ont fait leur marque dans la vie culturelle. Le thème de ce panel était: "**La femme et la vie culturelle: La participation authentique de la femme à la création culturelle passe-t-elle par l'accomplissement de sa féminité?**"

UNE PLÉIADE D'INVITÉES:

Denise Bombardier, brillante journaliste à Radio Canada auteur de la *Voix de la France* pour lequel elle a reçu une critique des plus élogieuses, **Madeleine Ferron** co-auteur du livre *Les Baucerons ces insoumis* paru en 1974 et d'autres oeuvres remarquables, **Marcelle Ferron**, peintre bien connu et femme engagée, **Andrée Paradis**, directrice de Vie des Arts, **Fernande Saint-Martin** directrice du Musée d'Arts contemporains, **Monique Mercure**, comédienne, **Denise Guénette**, monologiste, **Louise Gareau-DesBois**, poète, **Andrée Thibault** écrivain et chercheur à Femme d'Aujourd'hui.

Elles sont venues tenter de partager lors d'un panel animé par Madeline Préclaire, philosophe et professeur, leur conception de la culture et d'échanger avec les con-

gressistes leurs opinions sur la culture et la création culturelle. L'auditoire était malheureusement peu familier avec le sujet. De la confusion sur la signification des termes culture et créativité qui ne furent pas intégrés à une vision du développement global de la société de la part de l'auditoire s'est creusé un fossé entre le panel et les congressistes dont plusieurs ont cherché à justifier la créativité au niveau de la vie quotidienne (je peux être créative chez moi à la maison...) et au niveau du développement et de l'épanouissement personnel. Ces aspects n'étaient d'ailleurs pas contestés mais les membres du panel tentaient de placer la discussion à un niveau supérieur et général dans la perspective d'une évolution de la société.

Cependant en tentant de s'expliquer, en croyant nécessaire de se défendre, la femme venue au congrès s'est peut-être mieux comprise et a pu se rendre compte de son cheminement. De son côté, la F.F.Q. a pu relever diverses pistes à explorer, pistes indiquées par les invitées, pour participer davantage au développement de la vie culturelle au Québec et sensibiliser les femmes à l'importance sociale de cette participation. Car la culture... c'est aussi nous autres... Le dialogue reste à reprendre.

Lise Chevrier-Doucet

RECOMMANDATIONS DES ATELIERS

ATELIER 1

Le volontariat facteur de développement au service de la communauté.

Personne ressource: Thérèse Demers,
Animatrice: Monica Matte
Secrétaire: Patricia Boisvert

Le volontariat au service de la communauté

Avant de traiter du volontariat au service de la communauté, faisons si vous le voulez bien un bref retour vers le début des années 70. Vous vous souviendrez sans peine qu'on appelait alors "bénévoles" tous ceux et celles qui assumaient sans rémunération certaines responsabilités dans divers organismes et mouvements communautaires.

Des bénévoles, Larousse dit "qu'ils posent des actes gratuits, sans obligation". Cette définition nous invite presque à croire que n'ayant aucune obligation envers la société, l'homme et la femme peuvent à loisir accepter ou refuser de travailler au mieux-être de la communauté.

Pour le cynique, "être bénévoles" c'est un des moyens qu'ont trouvés les personnes désœuvrées ou en mal de publicité pour meubler les heures creuses, s'adonner aux bavardages, se faire des amis et, à l'occasion, se mériter une certaine notoriété.

En 1972, plusieurs organismes communautaires québécois soucieux d'amener la population à prendre ses responsabilités substituèrent au mot "bénévolat" le terme "volontariat". Ce geste a d'ailleurs été imité en novembre 1974 par les cent vingt-et-un représentants de quelque cinquante-quatre associations de bénévolat lors d'un colloque qui eut lieu dans la capitale canadienne.

L'utilisation de ce néologisme veut particulièrement mettre en relief l'engagement délibéré de milliers de gens qui, jour après jour, traduisent en des gestes concrets leur volonté d'améliorer les conditions de vie de leurs frères et sœurs.

Aussi, pour atteindre les buts visés, et être véritablement au service de la communauté, les volontaires et les organismes qui utilisent leurs services doivent au départ s'interroger très sérieusement sur les motifs de leur engagement.

De nos jours, on a de plus en plus tendance à accepter qu'une personne désireuse de se joindre au marché du travail, ou de réintégrer ses rangs après une absence plus ou moins prolongée, puisse acquérir une certaine expérience (ou se recycler) en travaillant comme volontaire auprès d'un organisme. Il importe cependant qu'un volontaire qui utilise le service communautaire pour des mo-

tifs personnels le fasse à partir des tâches bien spécifiques qui, en aucun cas, ne risquent de porter préjudice à qui que ce soit.

Cette personne pourra, par exemple, accomplir du travail de secrétariat, participer à une campagne de levée de fonds, rédiger des textes, faire de la traduction, corriger des épreuves, préparer des repas, etc. etc. pour le plus grand bénéfice de la communauté. Mais on ne devrait jamais permettre qu'elle dispense directement des services aux gens démunis si sa principale motivation n'est pas d'abord la promotion d'une plus grande justice sociale. Sous aucune considération, le volontariat serait-il justifié d'accepter que les services rendus en son nom le soient aux dépens d'êtres humains ou deviennent un poids pour les organismes qui y recourent.

Le souci des volontaires d'être au service de la communauté devrait aussi les inciter à participer plus activement à la recherche de solutions aux problèmes des quartiers populaires. Même si leurs activités exigent beaucoup de leur temps, il n'en ont pas moins l'obligation morale d'appuyer toute action qui vise à satisfaire les besoins de la majorité. Au lieu de rechercher l'originalité dans l'action, les volontaires doivent être solidaires des plus démunis en se penchant sur les problèmes que ces derniers vivent quotidiennement. Et, si parfois les solutions proposées leur semblent inadéquates, ils doivent tenter d'en connaître les éléments et savoir au besoin mettre l'épaule à la roue.

Il arrive aussi que dans leur volonté de servir, certains volontaires acceptent des responsabilités qui dépassent leurs capacités et/ou leur disponibilité quand ce n'est pas les deux à la fois. Il est essentiel que le volontaire connaisse ses limites et s'en tienne aux tâches qu'il peut mener à bien. Une trop grande dispersion d'efforts, qu'elle résulte de la multiplicité des organismes offrant des services identiques ou d'engagements trop nombreux de certains volontaires, ne peut être que nuisible au développement de la communauté.

L'action des volontaires doit à tout prix éviter de blesser la dignité des gens. Au risque d'en choquer plusieurs, je ne peux que me réjouir à l'idée que dans un avenir prochain, la distribution des paniers de Noël, par exemple, fera place à l'établissement de comptoirs alimentaires qui donneront aux gens dans le besoin la possibilité de s'approvisionner chez le même épicier que vous et moi sans être stigmatisés aux yeux de la société, y compris leurs propres enfants.

Quant aux organismes volontaires s'ils veulent être vraiment objectifs, force leur est d'admettre qu'ils ont souvent fait montre de paternalisme. Encore aujourd'hui, trop nombreux sont les mouvements qui définissent les priorités de divers secteurs de notre population et

conçoivent des programmes d'action à leur profit sans même se soucier d'obtenir l'avis, les suggestions et les réactions des récipiendaires. Pourtant, que de profits découleraient de telles consultations!

Rares également sont les mouvements qui acceptent de partager leurs connaissances et leurs ressources. Il arrive trop souvent qu'ils perdent de vue les besoins des gens qu'ils veulent aider pour consacrer une grande partie de leurs efforts à développer un mode d'action auquel ils croient particulièrement. Autant les échanges d'idées sont fructueux et valables, autant un trop grand individualisme qui empêche les individus et les organismes de joindre leurs efforts dans une action conjointe est-il à éviter.

On admettra aussi sans peine que le volontariat exige plus que de la bonne volonté pour être vraiment valable. Les agences auraient tout avantage à offrir à leurs membres un cours de formation de base qui les renseignerait sur les responsabilités et les droits réciproques des volontaires et des organismes et leur procureraient les moyens de mener une action efficace source de véritable satisfaction personnelle.

Le volontariat au service de la communauté doit aussi savoir s'adapter à l'évolution rapide de la société. Les organismes volontaires doivent faire appel, dans la mesure de leurs moyens, aux techniques les plus modernes et efficaces pour atteindre leur but. Tout comme le choix de volontaires responsables de certaines tâches doit être guidé par leurs qualités respectives, l'utilisation de tous les moyens dont la société dispose (média, informatique, etc.) est essentielle.

Certains gens diront du volontariat qu'il procure aux autorités en place un moyen d'échapper à leurs responsabilités. Certes, le volontariat doit-il constamment se remettre en question et demeurer en alerte pour éviter que son activité perpétue une injustice en retardant l'action des gouvernements là où un tort doit être redressé. Mais nous devons être tout aussi attentifs à ne pas tomber dans l'excès contraire. Notre échelle de valeurs serait-elle à ce point tronquée que nous en soyons rendus à rejeter toute notion de gratuité et à refuser aux individus la possibilité de dispenser bénévolement des services que les gouvernements ne sauraient assumer faute de ressources suffisantes.

Il arrive également que les volontaires soient perçus comme des agents responsables du chômage. Règle générale, cet argument est utilisé par ceux et celles qui, par égocentrisme, refusent habituellement d'instinct tout genre d'engagement envers autrui.

Le développement de la société progressera d'autant plus vite que l'engagement des volontaires et des organismes qui les regroupent se fera plus éclairé et plus profond. La tâche qui leur incombe est immense et le besoin d'assurer une relève convaincue du rôle qu'elle a à jouer s'impose avec urgence.

Inutile de se leurrer: chacun d'entre nous a l'entière responsabilité de collaborer au bien-être de la communauté. La justice la plus élémentaire veut que celui qui possède beaucoup, donne beaucoup. Aussi, au cas où il vous arriverait, tout comme à moi occasionnellement, d'éprouver le besoin d'un stimulant ou de retrouver un nouvel enthousiasme, j'aimerais partager avec vous un conseil de ma mère qui, maintes fois, s'est plu à souligner que "le refus d'assumer sa part de responsabilité est tout aussi répréhensible qu'une sérieuse contravention aux lois qui gouvernent notre société.

Nous savons tous que la contribution la plus valable n'est pas une simple affaire de gros sous. C'est beaucoup

plus souvent une présence, un mot d'encouragement, un sourire, un silence partagé ou une oreille attentive.

Aussi n'existe-t-il personne parmi nous qui soit à ce point démunie de temps et de talents pour qu'elle puisse justifier son refus de contribuer, comme volontaire, au développement de la communauté.

Montréal, le 15 avril 1975

Thérèse Demers

RECOMMANDATIONS:

ATTENDU que les bénévoles sont plus près de la population et connaissent mieux ses besoins que les organismes gouvernementaux.

ATTENDU que nous voulons que la participation des bénévoles à l'élaboration des politiques concernant les citoyens devienne une réalité, **nous recommandons** à la F.F.Q. de faire des pressions auprès du ministère des Affaires sociales et auprès des ministères concernés afin que:

- l'on consulte les bénévoles oeuvrant dans le milieu
- l'on tienne compte des expériences de vie et de l'évaluation des besoins faite par les bénévoles ou les volontaires
- ces consultations soient reconnues comme faisant partie essentielle du processus décisionnel.

ATTENDU qu'il est urgent de sensibiliser les citoyens, de les inciter à développer une conscience sociale et de les pousser à s'impliquer dans leur milieu **nous recommandons** à la F.F.Q. de faire pression auprès du ministère de l'Éducation afin que des cours de civisme soient donnés à tous les niveaux de l'enseignement et qu'une publicité adéquate dans les médias stimule la participation des citoyens aux activités communautaires bénévoles.

ATTENDU qu'il est essentiel que l'on tienne compte de l'expérience acquise par les bénévoles ou volontaire **nous recommandons** à la F.F.Q. de demander aux universités qu'elles accordent des crédits reconnaissant la valeur du travail bénévole.

ATTENDU que la commission Bird a déjà recommandé que les gouvernements fédéral, provincial et territoriaux incluent dans les critères d'admission aux postes de la fonction publique l'expérience acquise dans le travail bénévole **nous demandons** aux entreprises privées d'en tenir également compte.

DANS LE BUT de permettre à toute personne désireuse de participer au développement de la communauté quelle que soit sa situation matérielle, **nous demandons** aux divers organismes et niveaux de gouvernement concernés que des subventions soient accordées aux agences utilisant les services de bénévoles afin d'aider ces personnes à défrayer les coûts occasionnés par leur participation: transport, garde des enfants...

AFIN QUE toutes les ressources humaines du milieu soient utilisées, **nous demandons** aux agences d'augmenter les efforts pour inviter les jeunes, les hommes, les retraités et les handicapés à participer davantage à des activités et programmes bénévoles ou volontaires.

ATTENDU que les établissements scolaires ont été construits et sont entretenus avec l'aide de fonds publics, **nous demandons** au ministère de l'Éducation que les locaux, tels les gymnases, bibliothèques, salles de conférence etc. soient mis à la disposition des bénévoles ou volontaires travaillant au développement de la communauté.

DANS LE BUT de favoriser de meilleures relations entre les professionnels et les bénévoles ou volontaires

nous demandons aux universités de mieux sensibiliser les étudiants à l'apport positif des bénévoles ou volontaires.

DANS LE BUT de rendre plus efficace et revalorisant le travail des bénévoles ou volontaires nous demandons aux agences une description plus précise des tâches, une amélioration des techniques de recrutement, de sélection, de formation et de promotion des bénévoles ou volontaires. Nous souhaitons que leur participation soit reconnue officiellement lors de l'arrêt de leur activité bénévole: lettre de recommandation, attestation.

ATTENDU que le travail bénévole profite à la communauté nous demandons aux ministères concernés qu'il soit accordé aux bénévoles ou volontaires un dégrèvement d'impôt proportionnel au temps consacré à des activités bénévoles.

ATELIER 2

Les associations féminines, agents d'implication des femmes au développement

Personne ressource: Yvette Rousseau

Animatrice: Michèle Jean

Secrétaire: Dolorès Riopel

Animatrices des sous-groupes: Charlotte Brailowsky, Huguette Lapointe-Roy, Isabelle Girard, Suzanne D. Brien.

Les associations féminines, agents de changement et de mobilisation des femmes à la promotion sociale

I - Introduction

Plus que jamais de nos jours, les personnes et les groupements s'interrogent sur leur rôle social. Ce n'est pas étonnant, dans une société en mutation profonde, que ce besoin de se situer et de se resituer continuellement en fonction de l'évolution des choses: tout évolue à un rythme étourdissant. En effet, l'agressivité de l'information sous toutes ses formes nous montre combien les "brassements" sociaux sont multiples:

- contestations des jeunes
- révolte des femmes contre des discriminations séculaires
- rejet de l'autorité et des valeurs établies
- angoisses causées par la perte de l'identité personnelle devant la machine, la technologie, l'ordinateur.

Comment les associations féminines peuvent-elles tirer le meilleur parti possible de cette évolution? Comment peuvent-elles contribuer à stimuler la réalisation des aspects positifs de cette évolution, et à en atténuer les aspects qui seraient négatifs? Peuvent-elles (et en ont-elles le devoir) influencer sur la conjoncture politique, sociale, économique et culturelle? Avant d'aborder la question du **comment**, je voudrais, dans un premier temps, réfléchir avec vous sur le **qu'est-ce que**, c'est-à-dire sur quelques définitions fondamentales, qu'on oublie souvent dans l'élan de l'action.

Nous essaierons de définir l'association, son rôle d'agent de changement, ce qu'est le changement, et enfin les signes qui permettent de reconnaître si on est vraiment un agent de changement.

II - L'association et son rôle

L'histoire nous montre que, pour être un mouvement social, une association doit non seulement rassembler des membres, mais que ceux-ci doivent être décidés à agir en fonction d'une idéologie commune.

Partant de cette constatation et de mon expérience personnelles dans le syndicalisme et la FFQ, je vois l'association de la façon suivante:

Un corps intermédiaire basé sur une **idéologie**, et représentant les intérêts et les droits d'un groupe d'individus. Ces droits et intérêts doivent s'inscrire dans le contexte plus large du bien de toute la collectivité.

Idéologie:

"Un système d'idées et de jugements explicite et généralement organisé qui sert à décrire, expliquer, interpréter ou justifier la situation d'un groupe ou d'une collectivité et qui, s'inspirant largement de valeurs, propose une orientation précise à l'action historique de ce groupe ou de cette collectivité." (1)

A ce corps intermédiaire, je donne le rôle d'**agent de changement**, en m'appuyant sur les trois principes du mouvement social définis par Alain Touraine:

- le principe d'identité
- le principe d'opposition
- le principe de totalité. (2)

1. **Le principe d'identité:** Le mouvement social doit définir les intérêts qu'il représente, et au nom de qui il s'exprime (consommateurs, travailleurs, FFQ, Ligue des femmes du Québec, Femmes universitaires, locataires, assistés sociaux, familles monoparentales, enfants handicapés, etc.).

2. **Le principe d'opposition:** En luttant en faveur d'idées et d'intérêts négligés, non reconnus ou bafoués dans la société, le mouvement ou l'association **s'oppose** à une situation jugée injuste en tout ou en partie. Par exemple:

- la FFQ et la Loi 50; la Loi 63 (statut de la femme)
- le syndicalisme face aux lois qui vont à l'encontre des droits des travailleurs

- un comité de citoyens devant la crise du logement
- la FFQ devant le Bill 16, le Bill omnibus (1974), le Bill 52, les lacunes du Régime de pensions du Canada, etc.

3. **Le principe de totalité:** Pour que son action et ses revendications aient vraiment du poids, un mouvement recherche l'adhésion du plus grand nombre possible de personnes, il encourage le sentiment de solidarité et il mobilise des énergies.

A la lumière de ces principes, on peut dire que les associations féminines sont des corps intermédiaires qui, tout en défendant les droits et intérêts d'un groupe d'individus, peuvent devenir agents de changement à l'égard de l'épanouissement des personnes, l'évolution harmonieuse du milieu et de la société tout entière.

III - Le changement et l'agent de changement

Que signifient changement et agent de changement (ou de développement)? Les sociologues s'entendent plus ou moins sur une définition du changement et sur la façon de le mesurer. Si on s'en rapporte au vocabulaire des sciences sociales, Alain Birou affirme:

"Un changement est l'action de passer d'un état à un autre (...). Le changement social est une expression générale vague et assez confuse pour dire qu'une société évolue ou se transforme." (1)

(1) Guy ROCHER, *Introduction à la sociologie générale* - 1. l'action sociale, Editions HMH, Montréal, 1969, p. 100.

(2) Alain TOURAINE, *Sociologie de l'action*, Editions du Seuil, Paris, 1965, pp. 177-178.

(1) Alain BIROU, *Vocabulaire pratique des sciences sociales*, Editions ouvrières, Paris, 1966, p. 47.

Plus près de nous, le sociologue Guy Boucher définit lui aussi le changement. Pour lui,

"Le changement social est toute transformation observable dans le temps, qui affecte d'une manière qui ne soit pas que provisoire ou éphémère la structure ou l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de son histoire." (2)

S'il est difficile à définir ou à mesurer, il n'en demeure pas moins que le changement est une des grandes caractéristiques de la société actuelle. Mais d'où vient le changement? Est-il lié au jeu des forces historiques, économiques, politiques, sociales et culturelles? Est-il canalisable? Pouvons-nous nous contenter de l'observer, de le subir? Ou l'homme a-t-il le pouvoir sur lui?

Pour répondre à ces questions, je cite de nouveau Guy Rocher qui situe la notion de changement dans la marche de l'histoire. Il précise que:

"Le changement est l'ensemble des activités des membres d'une société qui sont de nature à provoquer, à intensifier, freiner ou empêcher des transformations de l'organisation sociale dans sa totalité ou dans certaines de ses parties." (1)

Il est certain que l'accord, le consensus n'est jamais total entre les membres d'une société, surtout lorsque celle-ci est en mutation. Il y aura résistance au changement. D'où la nécessité d'éléments actifs, tels que: les mouvements d'idées ou d'opinion; les partis politiques, certaines personnalités, leaders, chefs; les associations féminines et masculines.

On voit donc très bien comment les associations féminines se situent comme "éléments actifs", c'est-à-dire des agents de changement qui mobilisent les énergies féminines pour changer les conditions sociales, pour la promotion de leurs membres et le bien ultime de toute la société. Car il est raisonnable de croire que l'amélioration du sort de la moitié de l'humanité (les femmes), aura des répercussions profondes sur l'autre moitié! Ces transformations ne seront pas nécessairement déplorables pour les hommes... Qu'on songe seulement à toutes les pressions effectuées par les associations féminines en faveur de l'enfance, des droits de la famille, etc.

IV - Indicateur d'agent de changement

Je voudrais maintenant donner quelques exemples d'agent de changement. Comment une association peut-elle manifester qu'elle est un agent de changement? A quel signe reconnaître qu'une association est un agent de changement?

Toffler dans la dernière page de son livre, **Le choc du futur**, nous dit qu'il a voulu

"... éveiller, ne serait-ce qu'un peu la conscience dont l'homme a besoin pour imposer son emprise aux fluctuations du monde et prendre en charge son évolution." (1)

Un éveilleur de conscience face à l'avenir n'est nul autre qu'un **agent de changement**. Les associations féminines peuvent entrer dans cette catégorie.

Par exemple, comment l'association réagit-elle lorsqu'un projet de loi est déposé à l'Assemblée nationale du Québec, ou à la Chambre des communes du Parlement canadien? Ce ne sont pas seulement les leaders de l'association qui doivent s'y intéresser. Ils suscitent les réactions de leurs membres, soulignent les répercussions possibles de l'application de ces lois, demandent leur avis sur la façon dont ces lois pourraient influencer leurs conditions de vie, sur celles de leur milieu; ils recueillent ces avis pour les regrouper en prises de position collectives.

L'association doit être un stimulant pour la **recherche**, l'imagination, l'étude. L'association se situant comme agent de changement cherche, entre autres, à:

- fournir des outils d'analyse à ses membres, par exemple une grille d'identification des besoins
- penser et mettre en place de nouvelles structures au service de l'homme, en se prononçant par exemple sur un projet d'habitation dans un quartier
- obtenir des politiques plus communautaires au niveau de la culture, des loisirs, etc.
- approfondir la vraie signification du féminisme.

V - La méthode de travail

Nous voici au deuxième temps de cette réflexion, c'est-à-dire au **comment** devenir agent de changement; la plupart d'entre nous sont déjà des agents de changement. Mais il vaut la peine de rappeler la façon dont s'effectue cette démarche, qui consiste, au fond, à adopter collectivement une méthode qu'on utilise tous les jours dans la vie courante. C'est ce que nos voisins américains appellent le "problem solving". Il s'agit donc de résoudre des problèmes, à partir des choses aussi simples que l'administration du budget familial jusqu'à des choses plus compliquées, comme l'administration des affaires publiques.

Un budget familial se planifie. Et il en va de même de l'activité d'une association. La recherche et l'observation confirment que des transformations ne peuvent être instaurées efficacement au petit bonheur, sans planification. L'association qui se veut un agent efficace de changement doit d'abord établir un plan d'action précis et concret en procédant par étapes.

1re étape - Identification des besoins

L'observation des différents comportements et phénomènes dans la société nous conduira à l'identification de besoins. Toutefois, l'association devra établir un rapport entre les besoins manifestés et l'idéologie qu'elle poursuit. En d'autres termes, l'idéologie des syndicats est différente de l'idéologie de la FFQ; les besoins identifiés seront alors probablement différents mais tout aussi valables.

2e étape - Planification

Une fois que le rapport est établi entre l'idéologie de l'association et les besoins constatés, on précisera les priorités en termes d'objectifs à court, moyen et long termes, selon ce qui apparaît le plus urgent et le mieux réalisable.

3e étape - Mise en application

Ici, c'est le pratico-pratique. Sans négliger son idéologie, l'association doit concevoir ses modes d'action de façon réaliste, en tenant compte des ressources requises et de celles qui lui sont disponibles, à savoir:

- les ressources humaines
- les moyens financiers
- ses moyens de communication.

4e étape - Evaluation

Dans le feu de l'action, on est parfois porté à négliger

(2) Guy ROCHER, **Introduction à la sociologie générale** - 3. regards sur la réalité sociale, Editions HMH, Montréal, 1969, p. 326.

(1) Guy ROCHER, **Introduction à la sociologie générale** - 3. regards sur la réalité sociale, Editions HMH, Montréal, 1969, p. 326.

(1) Alvin TOFFLER, **Le choc du futur**, Editions Denoël, Paris, 1971, p. 459.

cette importante étape, qui servira de base à la planification ultérieure. Périodiquement, l'association doit évaluer (1) les progrès réalisés dans la poursuite de ses objectifs; (2) ce qui reste à accomplir; (3) les moyens qui ont réussi; (4) ceux qui n'ont pas marché; (5) les "renforts" obtenus; (6) les gens qu'on aurait dû rejoindre, etc.

VI - La collaboration des membres

Pour réaliser chacune de ces étapes, l'association doit pouvoir compter sur l'engagement de tous ses membres. Cet engagement est nécessaire au dynamisme de l'association.

Ce n'est pas seulement au niveau des "moyens" à employer que les membres d'une association ont des responsabilités. Ils doivent influencer sur ses grandes orientations. Celles-ci partent de l'élaboration de concepts généraux, élaboration à laquelle les membres peuvent travailler activement:

- autonomie de la personne
- égalité entre les hommes et les femmes
- justice pour tous
- qualité de la vie
- condition de vie féminine, etc.

Chacune d'entre nous est invitée à cette recherche. Car la recherche n'est pas uniquement une activité "savante" réservée aux seuls universitaires. Il suffit de démystifier le mot "recherche" pour voir que nous en faisons tous à des degrés plus ou moins grands.

Du moment que nous percevons une différence entre notre vision de la réalité et les conceptions traditionnelles, nous sommes en état de recherche. Quant à la recherche elle-même, elle commence quand cette "différence" s'énonce sous forme de problème à résoudre, suscite des questions pratiques d'analyse et de solution.

Selon un chercheur:

"La manière la plus simple de voir le problème de recherche est de l'imaginer comme une irritation qui stimule l'intérêt et pousse à l'investigation." (1)
C'est le début d'un créateur.

Dans son dernier livre, **Les femmes innovatrices**, Colette Carisse rapporte au chapitre IV

"que toute action devrait être conçue comme une recherche". (2)

Dans cette perspective de recherche, le statu quo d'une association sera probablement remis en question, et un dialogue devra s'engager entre les membres et les dirigeants. Il ne faut pas trop craindre cette remise en question. Car lorsque le dialogue s'établit de façon constructive, il permet à une association de s'adapter aux situations nouvelles et de se renouveler elle-même. Un organisme vivant ne cesse d'évoluer que lorsqu'il meurt. Pour demeurer vivantes, pour rester à la fine pointe des événements, pour répondre aux besoins nouveaux sans cesse changeants, les associations doivent évoluer, bien regarder le "vrai monde" autour d'elles et sortir des sentiers battus. Cela ne se fait pas sans effort, bien entendu.

VII - Conclusion

En résumé, l'association dynamique est aux antipodes de celle qui a une prédilection pour le statu quo. Elle invite ses membres à participer au changement social, à affronter avec courage les évolutions nécessaires et même les révolutions inévitables. Elle les appelle à vivre dans une certaine insécurité, comme un groupe "en

situation". Telle est la fonction d'un agent de changement, et ce sont les aspects pratiques de cette fonction dans la société d'aujourd'hui que je vous invite à discuter ici.

Yvette Rousseau

RECOMMANDATIONS

1. Dans notre atelier, nous avons discuté du rôle et des actions concrètes des associations ainsi que de l'engagement individuel dans les mouvements féminins. Enfin, nous nous sommes interrogées sur les supports éducatifs ou autres que devraient fournir les associations pour nous aider à concrétiser notre action.

2. Par rapport au rôle social des associations, nous recommandons qu'elles assument des rôles de:

- a) sensibilisation, conscientisation, information
- b) regroupement social en abolissant la ségrégation entre les classes
- c) intégration, entraide et prévention des problèmes
- d) identification des besoins, liaison entre le milieu et les possibilités de la femme
- e) groupes de pression
- f) motivation et implication des femmes à l'action.

3. Par rapport aux actions à entreprendre pour réaliser ces rôles:

Nous recommandons que:

- a) les associations incitent les femmes à la participation
 - b) elles placent des femmes bien préparées sur les conseils et les comités de travail
 - c) diffusent les rapports de comités et les dirigent vers les organismes gouvernementaux susceptibles de les intéresser
 - d) un plus grand nombre de comités de travail soient formés
 - e) soient formés des comités d'accueil, de publicité et de relations extérieures
 - f) l'on embauche au moins une permanente à la F.F.Q. et que l'on trouve les fonds nécessaires à sa rémunération
 - g) l'on exige dans les conventions collectives des congés de participation aux associations
 - h) les conseils d'administration des associations tiennent toujours compte de la "base" en assurant des informations de bas en haut et de haut en bas
 - i) l'on étudie la législation et qu'on fasse des pressions pour en corriger les lacunes
4. Par rapport à l'engagement individuel et au support que l'association doit fournir:

Nous recommandons:

- a) à la F.F.Q. de faire pression auprès des organismes gouvernementaux pour que la femme désireuse de retourner sur le marché du travail après avoir interrompu sa carrière pendant une ou plusieurs années ne soit victime d'aucune discrimination d'âge
- b) que les Associations bénévoles soient consultées par le Service d'Education Permanente lorsqu'il s'agit des crédits pour les années, la nature et la qualité des services volontaires donnés par les femmes désireuses de s'inscrire à des cours et pour ce faire, que les associa-

(1) Mabel A. WANDEL, *Guide for the Beginning Nurse Researcher*, Appleton Century Crafts, New York, 1970, p. 1.

(2) Colette CARISSE et Joffre DUMAZEDIER, *Les femmes innovatrices*, Editions du Seuil, Paris, 1975, p. 138.

tions tiennent à jour des dossiers sur les personnes actives au sein de leurs comités

c) Que certains membres de la F.F.Q. soient disponibles pour offrir aux associations, les informations nécessaires à l'administration d'un mouvement

d) Que la F.F.Q. organise des cours pour les membres des conseils d'administration ou pour les personnes intéressées afin de former un leadership efficace

e) Que les associations assurent leur relève en facilitant par tous les moyens l'intégration des jeunes

f) Que le fichier de la F.F.Q. soit tenu à jour fidèlement

g) Que l'on donne aux membres des associations la formation adéquate pour leur permettre de remplir des tâches de classification, de rédaction de communiqués de presse

ATELIER 3

Les femmes partenaires responsables dans la vie économique: les mécanismes de participation au développement économique

Personne ressource: Caroline Pestiau

Animatrice: Denise Charbonneau

La participation de la femme à l'économie québécoise

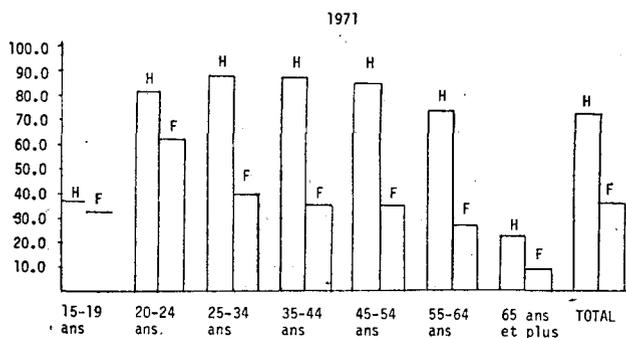
1- La femme peut participer à l'économie par un travail non-rémunéré (mère de famille, ménagère, bénévole, etc.) ou par un travail rémunéré. Ici, nous discutons de la deuxième modalité de participation.

2- Les femmes sont de plus en plus nombreuses sur le marché du travail. En 1971, le taux d'activité(1) des femmes était de 35.0% comparativement à 71.4% pour les hommes. C'est dans le groupe d'âge des 20-24 ans que le taux d'activité féminine est le plus élevé, soit 61.4%. (2)

(1) Le taux d'activité est le rapport de la population active sur l'ensemble de la population de 15 ans et plus. La population active comprend les non-pensionnaires d'institutions de 15 ans et plus qui, au cours de la semaine précédant le recensement, ont travaillé, ont cherché du travail, étaient en congédiement temporaire, ou avaient un emploi dont ils étaient temporairement absents à cause de maladie, de vacances, d'une grève, etc...

(2) Sources: Recensement du Canada, Statistique Canada no 94-785

Taux d'activité par groupe d'âge selon le sexe Province de Québec



28.4% des femmes mariées sont sur le marché du travail comparativement à 80.2% pour les hommes mariés. Chez les personnes célibataires, les taux d'activité sont

respectivement de 52.2% pour les femmes et 58.3% pour les hommes(1).

Le taux d'activité varie en fonction du niveau de scolarité, particulièrement chez les femmes. Le taux d'activité pour les femmes n'ayant pas atteint la 5ième année est de 16.1%; il atteint 68.0% pour celles qui ont un diplôme universitaire. Chez les hommes, le taux d'activité augmente aussi en fonction du niveau de scolarité, mais la progression est moins prononcée(2).

En 1960, les femmes au travail représentaient 25.0% de tous les travailleurs. Ce pourcentage augmente continuellement; en 1973, les travailleuses constituent 33.3% des personnes au travail dans la province. Le rapport de la main d'oeuvre féminine sur la main d'oeuvre totale est donc passé de 1/4 en 1960 à 1/3 en 1973(3).

(1) Sources: Recensement du Canada, Statistique Canada no 94-785

(2) Sources: Recensement du Canada, Statistique Canada no 94-786

(3) Sources: Bureau de la Statistique du Québec, **Le marché du travail au Québec 1972.**

3- Mais les femmes ne sont pas réparties également dans les différents secteurs de l'économie québécoise. Il y a une concentration de femmes dans les services socio-culturels, commerciaux, administratifs, et personnels et une carence dans le secteur manufacturier. Le secteur des services, dit le secteur tertiaire, a connu une croissance importante au Québec de 1960 - 1970 (4.6% par an en termes de personnes employées). Une croissance ralentie (4.1% par an) est prévue pour 1970 - 1980. Au même temps, on prévoit une chute absolue dans le nombre d'emplois manufacturiers (-0.7% par an). Les tables suivantes illustrent le peu de changement dans la distribution des femmes par industrie que le Canada a connu entre 1963 - et 1973.

On peut alors se demander deux (2) questions.

1- Pourquoi les femmes entrent-elles plus facilement au secteur tertiaire qu'aux autres secteurs?

2- Y-aura-t-il un accroissement du chômage féminin lors des années 1970?

Distribution of Employment, by Sex, 1963 and 1973

A. Industrial Distribution of Women

Industrial Category	Percentage of Jobs in Industry Held by Women		Average Weekly Wage Level*
	1963	1973	
	(percentages)		(dollars)
Total labour force	27.7	34.0	—
All industries	28.4	34.2	160.27 ^b
Agriculture	10.5	15.0	—
Goods-producing industries ^c	16.3	18.4	—
Manufacturing	21.5	23.8	167.48
Construction	3.2	4.7	225.45
Service industries	38.7	43.6	—
Transportation, communication, and other utilities	14.7	16.7	179.53
Trade	31.3	37.3	{ 162.23 ^d 109.64 ^e
Finance, insurance, and real estate	46.9	54.3	164.44
Community, business, and personal services	59.0	59.0	114.58 ^f
Public administration	21.0	27.3	

* The figure for average weekly wages and salaries is based on reports from firms employing twenty persons or more in any month of the year and relates to the last pay periods in the month. Based on the 1960 Standard Industrial Classification.

^b The industrial composite includes the sum of the industries covered in the survey. It excludes agriculture, fishing and trapping; education and related services; health and welfare services; religious organizations; private households; and public administration and defence.

^c Excludes agriculture.

^d Wholesale.

^e Retail.

^f Excludes domestic service.

Sources: Special Table 3(c), *op. cit.*, 1963 and 1973; Statistics Canada, *Canadian Statistical Review*, August, 1974 (Ottawa: Information Canada, 1974), p. 52.

B. Occupational Distribution of Women

Occupational Category	Percentage of Jobs in Occupation Held by Women ^a		Average Annual Earnings ^b	
	1963	1973	Female	Male
	(percentages)		1971 (dollars)	
Managerial	11.0	15.2	5,366	11,128
Professional and technical	40.5	41.2	7,876	12,104
Clerical	63.7	73.3	4,610	7,226
Sales	35.3	40.0	2,947	7,896
Service and recreation	57.8	57.6	3,000	6,379
Transport and communication	8.7	10.2	4,672 ^c	7,571
Communication	57.9	52.1	—	—
Farmers and farm workers	10.1	13.3	—	3,819 ^d
Craftsmen, production process, and related workers	14.6	15.0	3,966 ^e	8,077
Labourers and unskilled workers	5.5	6.7	—	6,111 ^f

^a Based on the 1961 Census Occupational Classification.

^b Based on the new revised classification system, Canadian Classification and Dictionary of Occupations (CCDO). The average annual earnings and percentage of women in occupations have been matched as closely as possible. See *The Labour Force, op. cit.*, August, 1973, pp. 68-69. Average annual earnings are wages, salaries, and net income from all full-year workers — that is, those having worked 50 to 52 weeks in 1971, either full- or part-time.

^c Income figure for transportation, communication, and utilities.

^d Income figure for farmers, loggers, and fishermen.

^e Includes miners, craftsmen, quarrymen, and related workers; and production process and related workers.

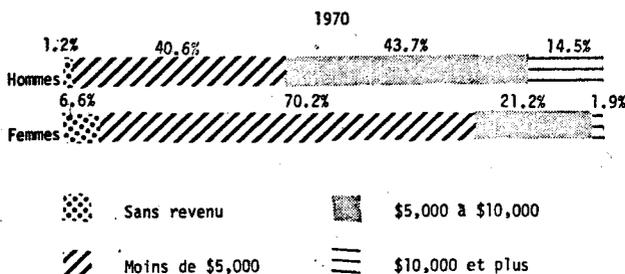
^f Income figure refers to the general category of labourers.

Sources: Women's Bureau, Labour Canada, *Women in the Labour Force: Facts and Figures*, 1973 (Ottawa: Information Canada, 1974), p. 83; Special Table 3(c), *op. cit.*, 1963 and 1973.

4-. Malgré leur participation accrue au marché du travail, les femmes y gagnent moins que les hommes. En 1972, elles étaient un tiers de la main d'oeuvre totale au Québec mais elles ne touchaient qu'un cinquième de la masse salariale.

En 1970, chez les hommes de 15 ans et plus ayant un revenu de travail, 40.6% ont des revenus de \$5,000 et moins, 43.7% entre \$5,000 et \$10,000 et 14.5% de plus de \$10,000. Chez les femmes au travail, en 1970, 70.2% se situent dans la classe de revenus de \$5,000 et moins, 21.2% ont entre \$5,000 et \$10,000, tandis que 1.9% ont plus de \$10,000. Respectivement 1.2% des hommes et 6.6% des femmes ont travaillé en 1970, mais n'ont pas eu de revenu d'emploi. On peut constater que l'égalité au point de vue économique est loin d'être une réalité.

Distribution des revenus de l'emploi selon le sexe Province de Québec



(1) Sources: Recensement de 1971, Statistique Canada no 94-789

5-. Il y a deux raisons principales qui expliquent les gains inférieurs réalisés par les femmes:

1- la discrimination appliquée par les employeurs dans les conditions d'emploi, le recrutement et la promotion du personnel féminin;

2- la manière de participer au marché du travail acceptée par les femmes.

La discrimination sur le marché de travail et la manière de l'éliminer sont traitées dans un autre atelier. Nous parlerons de la façon dont la femme est souvent obligée de discriminer contre elle-même.

a) sa vie professionnelle est conçue "en pièces détachées". Elle ne planifie pas sa carrière, mais elle est obligée de prendre le travail qu'elle peut, quand elle en a besoin;

b) il lui manque souvent des qualifications parce que l'on ne crédite pas l'expérience du travail non-rémunéré. Ou bien, la femme n'a pas pensé à se qualifier davantage quand elle était indépendante. Alors, elle est obligée de prendre des emplois peu intéressants, sans possibilité de promotion où l'absentéisme est une tentation fréquente.

c) à cause de l'absence de garderies, de la rareté d'établissements qui travaillent aux "heures flexibles" et de la difficulté d'obtenir du travail à temps partiel, la mère de famille est souvent obligée de quitter son emploi. Quand elle veut retrouver sa place, sa compétence est fréquemment dépassée et elle se trouve déclassifiée.

6-. En plus, les québécoises se trouvent devant une économie qui souffre du chômage élevé. Les prévisions du modèle économétrique "Candide" prévoit un taux de chômage de plus de 6% au Québec jusqu'en 1980. Dans une telle situation les femmes ne sont que tolérées sur le marché du travail, tandis que dans certains pays de l'Europe et en Russie elles ont été sollicitées à travailler en dehors du foyer.

7-. Que faire alors pour participer davantage au développement économique du pays?

a) se préparer pour le marché du travail. Même si le marché du travail n'est pas accueillant, la grande majorité des femmes y passeront à un moment ou un autre de leur vie. Alors, il faut être préparée à en tirer avantage.

b) se recycler pour retourner au travail. Si l'on ne le fait pas, on risque de ne trouver que du travail ennuyeux et mal payé.

c) exprimer son point de vue à travers les syndicats qui sont les seuls organismes ouverts aux femmes qui ne sont pas des professionnels.

Au Québec, 39% des travailleurs salariés sont syndiqués. Cependant, le taux de syndicalisation des femmes salariées n'est que de 30%, alors qu'il est de 45% pour les hommes.

A l'intérieur des divers syndicats, les femmes se retrouvent en proportions variables: à la C.S.N. et à la C.S.D., 33%; à la F.T.Q., 20%; à la C.E.Q., 66%; à la C.T.C. et dans les syndicats indépendants, 25%.

Cette image n'est évidemment pas la même au niveau de la direction des syndicats, où les femmes sont sous-représentées. En effet, à mesure qu'on monte dans la hiérarchie, on trouve de moins en moins de femmes. Et même dans un syndicat à majorité féminine comme la C.E.Q., on ne trouve que deux femmes sur onze à l'exécutif.

La sous-représentation des femmes entraîne des conséquences néfastes telles que le refus de la plupart des syndicats à prendre au sérieux le travail à temps partiel et la négociation de contrats collectifs discriminatoires.

Une étude du Conseil du statut de la femme a révélé qu'environ 50% des conventions collectives en vigueur comportent des éléments discriminatoires pour les femmes, que ce soit dans les bénéfices marginaux ou dans les salaires. Les dispositions relatives aux femmes leur étaient dans tous les cas moins favorables qu'aux hommes.

Caroline Pestiau

RECOMMANDATIONS

A RECYCLAGE

1- ATTENDU que la femme absente du marché du travail pendant un certain nombre d'années acquiert quand même une expérience valable par sa participation à différentes associations et son bénévolat

2- ATTENDU qu'il est important de reconnaître cette expérience en vue de sa réintégration au marché du travail

IL EST RECOMMANDE:

1- Que la F.F.Q. fasse des recherches pour savoir s'il existe déjà des moyens pour évaluer cette expérience

2- Que s'il n'en existe pas, nous lui demandons de tout mettre en oeuvre pour les trouver.

– ATTENDU que toute personne a droit à l'éducation

– ATTENDU que de plus en plus de femmes doivent retourner sur le marché du travail et doivent se recycler, nous recommandons que le Ministère de l'Éducation du Québec

a) investisse davantage des ressources financières et humaines dans les programmes d'éducation aux adultes

b) assouplisse les prérequis

c) adapte les programmes et les horaires aux besoins de la clientèle féminine.

– ATTENDU qu'il est à peu près impossible pour la femme à la maison d'assumer elle-même les frais de son recyclage en vue de sa réintégration au marché du travail

– ATTENDU que les frais de scolarité sont la plupart du temps assumés par le conjoint ou une autre personne que l'étudiante elle-même

IL EST RECOMMANDE que la F.F.Q. fasse pression auprès des ministères fédéral et provincial concernés afin de rendre ces frais déductibles pour fins d'impôt du revenu de celui qui les assume.

TEMPS PARTIEL

ATTENDU que l'atelier no. 3 croit que la définition du temps partiel comprend:

– un nombre d'heures régulières

– un emploi unique

– une continuité

– une rentabilité pour l'employeur et l'employé

– des avantages sociaux

– le droit de se syndiquer

NOUS RECOMMANDONS:

Que la F.F.Q. demande au Conseil du Statut de la Femme à Québec et au Conseil Consultatif de la situation de la Femme à Ottawa, selon leurs juridictions respectives, de faire une étude exhaustive des possibilités et des limites du travail à temps partiel, dans chaque secteur de l'activité économique, en vue de recommander des mesures législatives. Et pour ce faire qu'ils s'adjoignent les experts en technologie et en relations industrielles nécessaires à cette étude.

Nous demandons qu'un compte rendu de cette étude soit donné à la prochaine assemblée annuelle de la F.F.Q. en 1976.

LE SYNDICALISME

ATTENDU que le syndicalisme est une implication sociale;

ATTENDU que le syndicalisme est un outil qui nous permet de revendiquer nos droits;

ATTENDU que 70.2% des femmes au travail se situent dans la classe de revenus de \$5,000. et moins et que 30% seulement sont syndiquées;

IL EST RÉSOLU:

Que la Fédération des Femmes du Québec recommande au Conseil du Statut de la Femme une étude en vue de la possibilité de la syndicalisation des travailleurs qui sont dans l'impossibilité de se regrouper;

N.B. Il est à noter que nous n'étions que 8 participants dans cet atelier, incluant l'animateur et la personne ressources.

ATELIER 4

Les femmes partenaires responsables dans la vie économique. Inflation - consommation

Personne ressource: Hannah Lambek

Animatrice: Michelle Lejeune

Secrétaire: Pierrette Cambron

1. Qu'est-ce qui influence nos décisions d'achat?

a) La publicité

b) L'information

2. Comment faut-il acheter les aliments?

a) nutrition

b) médicaments

c) voitures

d) appareils ménagers
publicité
qualité

f) produits dangereux

g) services, exemples: abonnements revues

services gouvernementaux, etc.

3. S'alimenter mieux à moindre prix:

a) viande

b) aditifs

d) aliments préparés

d) calories vides

4. Qualité de la vie: environnement

a) pollution: eau

air (économie d'énergie)

bruit

déchets

b) conservation: matières premières

énergie

c) vers une meilleure vie: loisirs

créativité

sports

répartition du travail

préparé par Michelle Lejeune

RECOMMANDATIONS

PRÉOCCUPATIONS - BESOINS - BUTS - PROBLÈMES

1. Une politique d'auto-suffisance serait un premier pas pour sauvegarder notre production.

2. Demander à Ottawa notre autonomie au niveau de la Production.

3. Analyser une politique d'auto-suffisance en identifiant les produits qui sont propres au Québec et les acheter.

4. Développer une attitude communautaire. Comment?

a) attitude collective vis-à-vis des commerçants en les forçant à vendre au consommateur des produits de chez nous et en les exigeant.

b) vis-à-vis une sensibilisation auprès de la population

RECOMMANDATIONS & MOYENS

Renseigner chacune de nos associations.

Exiger que les détaillants inscrivent: produit du Québec, produit du Canada.

Se servir des Mass Media pour sensibiliser et informer.

PROPOSITIONS

1. Que la F.F.Q. recommande à tous ses membres d'acheter les produits alimentaires du Québec en premier lieu.

Proposé par P. Dupont-Rousse

Appuyé par Marguerite Van Winden

Adopté à l'unanimité

2. Que la F.F.Q. demande que le Gouvernement du Québec commence par mettre sur le marché ses propres produits alimentaires et par la suite accepte l'importation après l'écoulement de la production québécoise en premier lieu et de la production canadienne.

Proposé par Mme P. Dupont-Rousse

Appuyé par Mme Cécile Bouchard

3 abstentions justifiées par Mme Lambek, Mme Cécile McLaughlin et Mme Maria Weiss.

3. Que la F.F.Q. demande aux gouvernements d'obliger les détaillants à étiqueter leurs produits d'après l'origine.

Proposé par Mme P. Dupont-Rousse

Appuyé par Suzanne Laurin

Adopté à l'unanimité

4. Que la F.F.Q. demande aux gouvernements d'obliger toute compagnie "intermédiaire" qui veut augmenter le prix de ses produits alimentaires à justifier cette hausse au préalable auprès des gouvernements.

Proposé par Mme P. Dupont-Rousse

Appuyé par Madeleine Santoire

Adopté à l'unanimité

5. Que la F.F.Q. demande au gouvernement fédéral de renforcer la loi anti-cartel et d'imposer des amendes sévères et proportionnelles aux infractions commises.

Proposé par P. Dupont-Rousse

Appuyé par Claire Cloutier

Adopté à l'unanimité

COMMENTAIRES

Le travail rémunéré influence la qualité de la vie.

Soit l'inflation ou soit le besoin de consommer plus rapidement force la femme à retourner au travail.

La femme de carrière semble suivre un cheminement différent: elle planifie le développement de sa carrière.

L'Atelier s'est accordé sur le fait que ce n'est pas nécessairement l'homme qui doit subvenir aux besoins du foyer, malgré la législation qui lui impute cette charge.

Le travail non rémunéré au foyer ou dans l'entreprise du mari devrait, d'après certaines participantes, être revalorisé.

On a de faux besoins. Il faut changer la manière de vivre.

La femme est-elle préparée à retourner au travail? La mère chef de famille?

Destinataires

F.F.Q.

Gouvernement
du Québec

Gouvernements
du Québec et
du Canada

Gouvernements
du Québec et
du Canada

Gouvernement
fédéral

ATELIER 5

Mesures sociales et "denatalité":

Personne ressource: Simone Chartrand

Animatrice: Cora Houdet

Secrétaire: Denyse Cénérelli

Le document de base étudié dans cet atelier est le **Mémoire du comité sur la natalité présenté à la CECM et suggérant des mesures à prendre pour redresser l'évolution actuelle des naissances.**

Ce document est disponible sur demande à la CECM, en s'adressant à Henriette Robadey, directeur adjoint et responsable des relations externes, 3737 est, rue Sherbrooke. Tél.: 525-6311 poste 580

RECOMMANDATIONS

L'atelier qui avait pour thème d'étude le mémoire du comité sur la natalité (C.E.C.M.) n'a pas endossé la philosophie sociale sous-jacente à ce mémoire. L'atelier a toutefois décidé d'étudier certains points de législation sociale touchant la famille et la natalité, de faire des recommandations aux organismes sociaux et gouvernementaux appropriés. Ceci en dehors de toutes les recommandations du mémoire de la C.E.C.M.

Les membres de l'atelier venant de diverses régions de la province se sont senties trop à l'étroit dans le style, la présentation, la forme et les recommandations du document de la C.E.C.M. qui touchent trop particulièrement le domaine de l'enseignement de la région de Montréal, en excluant le point de vue des parents et des enseignants eux-mêmes sur les questions de natalité.

Les membres de l'atelier ont préféré former elles-mêmes un sous-comité d'étude, d'action et de documentation sur les mesures législatives touchant les questions relatives à la natalité, au logement, à l'éducation, à la sécurité sociale, au plein emploi etc, enfin à toutes les politiques gouvernementales touchant la famille.

Les membres de ce sous-comité veulent travailler avec le comité de lecture des projets de loi de la F.F.Q. et du programme d'action politique de la F.F.Q.

Elles veulent collaborer, également avec les autres organismes et comités féminins des centrales syndicales et des groupes sociaux: Centre des femmes, Centre de planning familial, A.D.D.S. groupes familiaux, familles non-parentales, immigrantes, Ligue des Droits de l'Homme, etc.

Structure:

Ce sous-comité s'établira ses problèmes, structures et mode de fonctionnement les plus souples possibles et remettra les résultats de ses travaux avant la tenue du prochain congrès de la F.F.Q.

À la suite des discussions, 6 membres de l'atelier se sont réunis en "équipe de travail" et on convenu d'abord

1. De garder contacts étroits entre elles.
2. De procéder à des échanges d'information, de documents, d'expériences en cours dans les domaines discutés en ateliers.
3. De prévoir une éventuelle réunion de travail selon leurs disponibilités.

Re: Culture

Nous proposons une définition de la culture comme suit:

"La culture, c'est l'ensemble des solutions, des réponses, que se donne un groupe humain pour vivre et bien

souvent survivre, en tenant compte des problèmes posés par ses environnements physique, politique, économique, de travail." Ainsi un comptoir alimentaire est un phénomène culturel propre à un village ou un quartier où des citoyens ordinaires, après mûres réflexions sur les problèmes posés par la consommation alimentaire ont décidé de s'organiser pour tenter de contrôler leur consommation alimentaire.

Destinataire: Ministère des Affaires culturelles

Re: Immigration

Puisque le Québec a besoin d'Immigrants et pour que leurs enfants puissent être des citoyens québécois à part entière, nous **proposons:**

a) que le Ministère de l'Immigration du Québec prenne ses responsabilités en matière d'Immigration car comme les femmes immigrantes sont elles aussi responsables de la transmission des valeurs, de l'éducation des enfants, des conditions de vie, de la famille

b) que l'on mette d'urgence sur pied des mécanismes d'accueil, d'information sur tous leurs droits comme citoyens à part entière avec toute leur famille

c) que les femmes immigrantes en attendant puissent bénéficier des services de défense sociaux et de santé essentiels au bon fonctionnement de leur famille

Destinataire: Ministère de l'Immigration

Re: Assistance sociale:

Pour que tous les enfants des familles sur l'assistance sociale puissent se développer humainement, nous demandons que l'échelle des barèmes des allocations tiennent vraiment compte de leurs besoins réels. Par exemple: que le plafond de \$85.00/mois pour le loyer soit haussé. Aussi que le ministère continue de payer la taxe d'eau.

Destinataire: Ministère des Affaires sociales

VOICI LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS QUI ONT ÉTÉ RETENUES DANS L'ATELIER COMME INSTRUMENT DE TRAVAIL DU SOUS-COMITÉ:

L'atelier propose que dans toutes les législations, contrats de travail, documents écrits, etc.

1. qu'à chaque fois qu'il est question de maternité, paternité ou natalité l'on distingue entre la grossesse et l'accouchement s'échelonnant sur une période d'environ 9 mois d'une part et le soin et l'éducation des enfants s'échelonnant sur une période pouvant aller de quelques jours à 18 ans d'autre part;

2. qu'il soit uniquement question de la mère ou future mère dans les mesures ou recommandations concernant la grossesse et l'accouchement;

3. qu'il soit question de père autant que de mère, d'employé autant que d'employée, de paternité autant que de maternité dans les mesures ou recommandations concernant le soin et l'éducation des enfants.

Destinataire: Que la F.F.Q. saisisse le Conseil du Statut de la Femme de cette proposition.

L'atelier face au rapport de la C.E.C.M. refuse de considérer la dénatalité comme un fait exclusivement négatif qu'il faut contrer par des politiques sociales et pédagogiques et, en conséquences recommande

1. que le Gouvernement du Québec établisse une politique de la natalité conforme à nos besoins démographiques et sociaux

2. et soutienne cette politique par des mesures sociales, salariales et pédagogiques appropriées.

Destinataire: Gouvernement du Québec.

Utilisation des locaux et équipement scolaires à des services communautaires:

Il est proposé

— Que les locaux et le personnel disponibles par suite de la baisse de la clientèle scolaire soient recyclables et que soient élargis les services existants en vue de répondre aux besoins d'une clientèle plus jeune et plus âgée. Ainsi, pourraient être intégrées en milieu scolaire public, les garderies et l'éducation des adultes.

— Que les écoles soient utilisées comme centres communautaires accessibles à l'ensemble de la population (jeunes enfants, étudiants, parents, personnes âgées), en dehors des heures, des jours et des mois consacrés à l'enseignement — et qu'à cette fin, soient établies des politiques de responsabilités conjointes des autorités scolaires, sociales et municipales.

Destinataires: Autorités scolaires, sociales, municipales, gouvernementales.

Nous recommandons

Qu'une annonce publicitaire soit diffusée à travers les moyens de communication soit radio ou télévision, concernant la possibilité pour tous les citoyens d'accéder à l'information gouvernementale par le biais du Centre de Référence du Conseil du Statut de la Femme.

L'atelier propose d'étudier la possibilité de soumettre au Ministère de l'Éducation des mesures pour assurer la participation active des comités de parents au niveau décisionnel de l'école.

Etablir dans toutes les écoles du Québec un programme d'éducation sexuelle bien défini et obligatoire, enseigné par une équipe interdisciplinaire pour tous les élèves du primaire et du secondaire, tenant compte de notions d'éthique et incluant notamment les sens des responsabilités.

Etablir des kisoques d'information populaire dans les centres d'achats ou tout autre endroit public, sur la sexualité et le planning familial.

Assurer des cafétérias et des garderies dans les écoles afin de libérer les parents au foyer.

Que le parent, mère ou père, qui éduque l'enfant au foyer soit considéré comme un travailleur rentable pour la société et que cette réalité soit sensible, entre autres choses, dans les politiques et les législations concernant

— les droits et besoins des travailleurs — travail à temps partiel — foyer extérieur

— régime de retraite

— vacances

— rémunération

— la fiscalité

— l'éducation des adultes.

Destinataire: Aux ministères concernés.

Il est proposé qu'un plan d'étude soit offert, par le Bien Être Social et le Ministère de l'Éducation du Québec, à toutes les personnes seules ayant la garde de ses enfants, leur permettant de compléter leurs études pour retourner sur le marché du travail, évitant ainsi une dépendance à long terme.

Destinataire: Au Ministère du Travail.

L'atelier propose que la F.F.Q. fasse pression auprès des conseils de l'Administration des Hôpitaux du Québec pour que soit établi un comité thérapeutique dans chaque hôpital catholique français et anglais du Québec.

Destinataire: F.F.Q.

Il est proposé

Que les membres qui n'ont pas encore répondu au sondage de la F.F.Q. sur l'avortement le fasse avant la fin du présent congrès ou aussitôt que faire ce peut.

ATTENDU que les professionnels non-enseignants, travailleurs sociaux, psychologues, orthopédagogues, animateurs de vie étudiante, etc ne sont pas assez nombreux dans les écoles

ATTENDU que plusieurs enfants présentent des problèmes d'ordre social et scolaire

L'atelier recommande

que le nombre de ces professionnels, disponibles dans les écoles, soit augmenté pour répondre adéquatement aux besoins afin de permettre un travail plus efficace auprès de l'enfant et de son milieu familial et scolaire.

Destinataires: Ministère de l'Éducation
Ministère des Affaires sociales
Fédération des commissions scolaires.

ATELIER 6

La législation du travail au Québec. Etude des recommandations du Conseil du statut de la femme concernant l'égalité dans l'emploi.

Personne ressource: Jeannine Hébert
Animatrice: Monique Lauzon
Secrétaires: Thérèse Lamarre et Lucille M. DeGariné
Texte de base: Bulletin spécial du Conseil du statut de la femme - janvier 1975.

Atelier no 6 - La législation du travail au Québec

Etude des recommandations du Conseil du Statut de la Femme concernant l'égalité dans l'emploi.

A. PARITE DE RÉMUNÉRATION

L'atelier no 6 recommande à la F.F.Q. d'appuyer entièrement le C.S.F. en ce qui a trait à la parité de rémunération et est d'accord avec sa définition qui se lit à l'article 7 des recommandations.

Le C.S.F. dans ses recommandations fait exception des domestiques dans la définition du mot "salaire" et les exclut comme salariés dans leur définition.

Il est recommandé a) d'éliminer à la définition "salaire" l'article 1 qui a trait aux domestiques dans les maisons privées; b) qu'un comité conjoint composé de représentants du C.S.F., de la F.F.Q. et du Ministère du Travail soit formé pour étudier la condition de la femme au travail.

B. CONGÉS DE MATERNITÉ

La femme ne doit pas être pénalisée en raison de son état de grossesse. Il est recommandé à la F.F.Q. d'appuyer les revendications du C.S.F. De plus, sont suggérés:

- un mécanisme gouvernemental pour assumer le solde, revenu ou allocation de maternité en cas de grossesse;
- une révision de la politique des congés de maternité, dans la loi d'assurance-chômage spécialement et concernant le salaire, le choix des semaines allouées au congé de maternité ainsi que le revenu; ceci en collaboration avec le C.C.S.F.

- pour la femme en état de grossesse, un libre choix en tout temps du temps d'arrêt du travail - ref.: article 15;

- l'interdiction des tests relativement à la grossesse lors des candidatures à un emploi parce que ceux-ci portent atteinte à la liberté individuelle;

- une reformulation de l'article 19 changeant le texte qui se lit "Toutefois, si ce poste n'est plus disponible" à "Toutefois, si ce poste a été aboli" en raison du danger que peut occasionner un réaménagement dû au droit de gérance d'un employeur.

C. DISCRIMINATION DANS L'EMPLOI

Il est recommandé:

- qu'une définition plus étendue du mot discrimination soit apportée et se lise comme suit:

"toute discrimination, fondée notamment sur l'exclusion, préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'état civil, la religion, les convictions politiques, l'âge, la langue ou l'origine ethnique, nationale ou sociale, d'une personne, obligations familiales, orientation sexuelle."

- à la F.F.Q. d'appuyer fortement toutes les implications proposées dans les articles 24 et 27 de cette loi, concernant les discriminations envers une personne dans la réception ou le traitement de sa demande d'emploi, ainsi que la publication, la diffusion et la publicité entourant l'emploi;

- que soit abrogé le dernier paragraphe de l'article 29 qui se lit comme suit:

"Dans tous les cas énumérés aux articles 23, 24, 25a et 27 une distinction, exclusion ou préférence fondée sur les aptitudes exigées pour un emploi n'est pas réputée discriminatoire."

D. PLAINTES ET PROCÉDURES

L'atelier appuie l'idée de la création d'un office indépendant pour l'égalité dans l'emploi.

a) Acheminement des plaintes:

Plusieurs modifications sont proposées au C.S.F., dont:

- (art. 39), qu'un délai de 30 jours soit alloué au directeur pour décider de la recevabilité ou du rejet de la plainte et il le fait par écrit:

- qu'il soit prévu un appel dans le cas du rejet de la recevabilité de cette plainte par le directeur. Cet appel peut être fait par un comité fondé à cet effet.

b) Arbitrage:

L'atelier n'est pas d'accord avec l'esprit de l'article 44 à l'effet de soumettre la décision des plaintes à un seul arbitre. Elle préconise, par contre, la création d'un conseil d'arbitrage composé d'un représentant de l'employeur, de l'employé et de l'Office de l'emploi. Ce Conseil d'arbitrage opérerait pour assurer la neutralité et la protection du plaignant. Il serait nommé par le ministre dans les 30 jours où aucun règlement n'est intervenu et opérerait conformément aux principes énoncés par le Code du travail au conseil d'arbitrage.

c) Preuve:

L'atelier recommande que le fardeau de la preuve incombe à l'employeur dans tous les articles de la loi.

A l'article 58, on recommande l'amendement suivant:

- "Le Lieutenant-gouvernement en conseil peut, sur recommandation de l'Office, par règlement;"
- l'élimination de b);
- que c) remplace b).

SAMEDI 26 AVRIL VERS L'ÉGALITÉ DE PRÉSENCE, VERS L'ÉGALITÉ D'ACTION?

A partir de faits et de données décrivant la situation de la femme sur le plan économique et social, malgré les victoires acquises sur le plan légal, assistons-nous à un recul et à une dégradation de sa situation?

Que devons-nous faire pour assurer l'égalité de présence aux femmes? Quand, comment et à quelles conditions pouvons-nous l'assurer?

L'égalité de présence conduit-elle à l'égalité d'action?

Panel-rencontre avec

Mona-Josée Gagnon

Service de la recherche, Fédération des Travailleurs du Québec

Lise Payette

Présidente des Fêtes de la Saint-Jean

Animatrice

Pierre Dupont-Rousse, Avocate, Communauté Juridique de Hull

Léa Cousineau

Président du Rassemblement des citoyens de Montréal

Lucie Caron

Directrice-Adjointe, Bureau de la main-d'oeuvre féminine, Ministère du Travail, Ottawa



Panel-rencontre du samedi soir. De gauche à droite: Mona-Josée Gagnon, Lise Payette, Pierrette Dupont-Rousse, animatrice Léa Cousineau et Lucie Caron. Le panel s'intitulait: "Vers l'égalité de présence, vers l'égalité d'action."

Parmi nous...

Samedi le 26, Benoîte Groult, écrivain français auteur de plusieurs romans et qui vient de publier un livre sur les femmes "Ainsi soient-elles..." est venue passer la journée avec les congressistes.

Plusieurs l'ont rencontrée, ont pu discuter avec elle, échanger des opinions, s'informer...

Madame Groult a particulièrement remarqué le dynamisme des femmes plus âgées... "On a l'impression qu'elles jugent avoir attendu déjà trop longtemps toutes ces réformes. Elles semblent plus exigeantes que les plus jeunes..."

(CHATELAINE)-septembre 1975)

Pour les féministes convaincues ou celles qui voudraient l'être, pour celles qui se refusent à endosser semblable étiquette tant elle a été galvaudée, mais qui sentent monter en elles la vague de la dignité, pour les hommes aussi, les intelligents et les sensibles, (ils se reconnaîtront tous ici!) un livre nous est venu...

Je ne suis pas critique littéraire. Ici, cela importe peu. Je suis une femme qui a trouvé en lisant le livre de Benoîte Groult (**Ainsi soit-elle** — éditions Grasset) une réponse à l'angoisse de toutes ses semblables, un écho profond et riche à tous ces cris, les forts comme les timides, que poussent depuis cinquante ans les plus courageuses d'entre nous.

GUÉRIR D'ÊTRE FEMME

FRANCINE MONTPETIT

Mais il ne s'agit pas ici d'un cri de haine. Benoîte Groult ne peut être identifiée aux féministes qui engendrent la... panique. Elle dérange beaucoup certes, puisqu'elle remet en question toutes les valeurs nées de la soi-disant infériorité des femmes, celles dont les hommes profitent et abusent, celles dont les femmes elles-mêmes se contentent.

Non. Il s'agit — et l'expression est de l'auteur — d'un cri de vie. "Comme celui d'un nouveau-né, dans lequel on ne peut s'empêcher d'enclorre, à chaque fois, un nouvel espoir".

Fortement documenté, rédigé d'une plume alerte, parfois brillante, parsemé de traits d'esprit qui le rendent infiniment "digestible", bourré de pensées et d'idées qui témoignent du sérieux et de la sensibilité de l'auteur, cet ouvrage, s'il ne convertit pas les plus récalcitrants, aura certainement le mérite de les ébranler.

Quant aux autres, les "partisans", ils seront étonnés du nombre de révélations qui leur sont faites et ils croiront plus encore au bien-fondé de leur prise de conscience et à l'absolue nécessité de tout changer dans la relation humaine.

Il y a, dans "Ainsi-soit-elle" des pages admirables, tissées de tendresse pour les hommes et pour les femmes, tendresse éclairée et lucide, remplie de maturité.

"Ils se faneront d'eux-mêmes, dit-elle, les vieux miso (gynes) le jour où nos filles — pour les femmes de ma génération il est un peu tard — n'auront plus peur d'eux, le jour où ils ne seront plus anxieux de jouer le rôle du mâle, mais éblouis de rencontrer leur semblable, et pourtant différente, et de trouver dans cette merveilleuse différence toutes les magies de la vie."

Il faut enfin guérir d'être femme. Et si on n'est pas sûr que la condition féminine à travers le monde présente, malgré certains progrès, tous les symptômes de la maladie, c'est que l'on porte en soi la résignation du moribond.

Chacun, en lisant ce livre, y prendra sa part d'enseignement. Ainsi, quand Benoîte Groult parle des magazines féminins, croyez-moi, elle provoque et défie. Elle amène toute l'équipe de Châtelaine à une autre remise en question. ■

septembre 1975

LES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Voici le texte des résolutions présentées en assemblée générale le dimanche 27 avril.

"Considérant les nombreux appels à la conscience
"mondiale pour qu'en 1975, cessent les pratiques
"barbares qui ont libre cours au Chili

IL EST RÉSOLU

"QUE nous approuvons la résolution de l'ONU,
"dénonçant et condamnant la violation des droits
"de l'homme au Chili;

"QU'EN cette année internationale de la femme
"nos appuyons sans réserve les démarches des au-

"tres femmes qui demandent au Gouvernement du Ca-
"nada d'intervenir auprès des Nations-Unis et du
"Gouvernement chilien pour que soient immédiatement
"libérées toutes femmes présentement prisonnières
"politiques de la junte militaire chilienne.

**Copie de cette résolution adoptée par l'assemblée gé-
nérale a été adressée à l'ambassadeur du Chili à Ottawa,
au premier ministre Trudeau, au secrétaire générale des
Nations-Unies et à monsieur Jean Paré président de l'as-
sociation des amis, des peuples de l'Amérique latine.**

Saisi des conditions discriminatoires et de l'intolérance du Chef indien Kirby à l'égard d'une soixantaine de nos soeurs Indiennes de Caughnawaga lesquelles ont épousé un non-indien ou un indien non reconnu les obligeant à quitter la Réserve où elles sont nées, ont une propriété et un habitat naturel.

Dans un geste de solidarité à l'occasion de l'Année Internationale de la femme, le Conseil Régional de Québec après s'être penché sur les conditions faites à des femmes qui vivent dans un Canada démocratique, recommande à l'Assemblée générale de la Fédération des Femmes du Québec d'appuyer fortement les démarches (législatives) de nos gouvernants, démarches entreprises auprès du Conseil des Chefs Indiens pour que la loi des Indiens reconnaisse également les droits des femmes indiennes.

Attendu que les femmes indiennes de Caughnawa sont actuellement victimes de discrimination

attendu que l'Acte indien va à l'encontre de la déclaration universelle des droits de l'homme

attendu que le Canada a fait sienne cette déclaration des droits de l'homme

attendu que les femmes indiennes de Caughnawaga nous ont demandé notre appui

le comité d'action politique du conseil régional de Montréal de la Fédération des femmes du Québec propose que cet appui leur soit accordé de la manière que les femmes indiennes le demandent, c'est-à-dire, en écrivant au ministre des Affaires indiennes et du Nord pour réclamer une injonction contre le bref approuvé par Ottawa laquelle devra rester en vigueur jusqu'à ce que l'Acte indien soit amendé

Copies de ces résolutions adoptées par l'assemblée générale ont été adressées à l'honorable Marc Lalonde, au ministre des Affaires indiennes, l'honorable Jebb Cuchanan, au chef Ron Kirby (Caughnawaga), et au conseil consultatif sur la situation de la femme.

CONSIDÉRANT QUE, dans le régime de séparation de biens, les lois régissant les conventions légales du mariage sont désuètes et injustes et ne répondent plus aux besoins vitaux de la femme dans le contexte social actuel;

NOUS RECOMMANDONS que dans le cas de séparation, ou divorce, l'on reconnaisse le nombre d'années de participation active de la femme à l'accumulation des biens; le nombre d'années de travail et le nombre d'enfants à éduquer, pour faire le partage à parts égales de ces biens.

CONSIDÉRANT QUE la loi actuelle oblige les couples

à des procédures de séparation de corps pour régler des problèmes d'ordre financier et de refus de pourvoir;

NOUS RECOMMANDONS qu'au niveau de la tentative de réconciliation, le couple impliqué consulte obligatoirement une équipe multidisciplinaire spécialisée dans les problèmes d'ordre matrimonial.

Le comité des résolutions propose que le conseil d'administration achemine à son comité de pression auprès du tribunal de la famille ou à son comité d'étude des projets de loi la présente proposition. Adopté.

Il est proposé que la Fédération des femmes du Québec intervienne auprès des autorités appropriées afin qu'une bénéficiaire ne perde ni le bénéfice de l'assurance chômage ni celui de l'assistance sociale par suite de son travail bénévole.

Le comité des résolutions propose que le conseil d'administration achemine à son comité d'étude des projets de loi la présente proposition. Adopté.

Depuis que le Centre de Renseignement et de Documentation a agrandi ses locaux, une certaine publicité a été faite autour des services que l'on peut espérer y recevoir. Une augmentation du nombre de communications téléphoniques et des visites sur place ont permis à la responsable du Centre et à ses adjointes bénévoles de prendre conscience du fait qu'elles ne disposaient pas de ressources humaines pour répondre adéquatement à tous les besoins exprimés.

Les membres du Conseil Régional de Montréal ayant été informés de la situation croient qu'un organisme regroupant cent trente milles membres pourrait peut-être offrir des services plus spécialisés aux personnes qui en font la demande. Si des associations féminines radicales regroupant un petit nombre de personnes trouvent le moyen d'offrir de tels services, nous croyons que la F.F.Q. considérée comme un organisme modéré, mais d'avant-garde devrait trouver les ressources nécessaires pour entreprendre une telle action.

Nous croyons également que le fait d'offrir des services plus concrets aux associations membres serait de nature à augmenter la cohésion des associations membres face à la Fédération et possiblement de susciter de nouvelles adhésions.

Par conséquent, le Conseil Régional de Montréal soumet la résolution suivante:

Nous proposons qu'un service de consultation soit assuré par des spécialistes tels avocates, psychologues, travailleuses sociales, conseillers en planification budgétaire etc., et soit mis à la disposition des personnes qui en ont besoin.

Ces services pourraient être offerts gratuitement aux femmes qui en font la demande. Ils pourraient être assumés par des personnes qualifiées membres de la F.F.Q. à titre bénévole à raison de quelques heures par semaine. Ces services pourraient être accrus selon la demande. Cette expérience pilote pourrait être subventionnée par l'Etat ou par des fondations privées.

Nous recommandons qu'un comité d'étude soit formé pour étudier les moyens à prendre pour l'implantation d'un tel service.

Le comité des résolutions tout en jugeant ce projet très valable a jugé cette proposition non recevable ce service ne pouvant être actuellement réalisé à l'échelle provinciale. Le comité recommande toutefois aux conseils régionaux de tenir compte de cette proposition et d'explorer la possibilité d'assurer régionalement tel service.



Madame Ghislaine Patry-Buisson préside la plénière du dimanche matin.

West Island Women Today

News & Chronicle, Thursday, May 29, 1975

W.I. residents at congress of Quebec women

West Islanders. Patricia Mace, of Senneville, Anne Moffatt, of Beaconsfield, Corinne Thompson and Dorothy Anderson of Pointe Claire, members of the Montreal Lakeshore University Women's Club, attended the recent annual congress of the Federation des Femmes du Quebec, held from April 25 to 27 at Mont Gabriel Lodge, Mont Gabriel, Que.

Theme of the Congress. "Vers L'Egalite de Presence." was aimed at the assurance of an equal participa-

tion of women in the realm of economic and social development in order to produce a better quality of life in the sharing of its riches and resources.

Workshops were held on: the Volunteer in the development of the services of the community; the implication of women's associations in the development of community life; women as partners responsible in the economic life of the country, covering aspects of inflation and consumerism; a study of the brief prepared by a committee of the Montreal Catholic School Commission on "denatalite" (falling birth rate); and legislation concerning the equality of women in the world of work.

The cultural life of Quebec was well represented by a special panel of French writ-

ers, poets, singers, and performers, who discussed their particular situations as women in this aspect of "work."

Another panel with participants Lucie Caron, Lea Cousineau, Mona-Josée Gagnon, and lively Lise Payette, animated by Pierrette Dupont-Rousse, discussed how women could work toward an equality of action.

The congress was attended by 300 women from all parts of the province, members of the Federation and delegates from member organizations, as well as invited guests from the Advisory Council of the Status of Women, Ottawa, and observers. The conference provided a unique opportunity for the anglophone West Islanders to meet the enthusiastic francophone community of the province of Quebec.

CENTRE DE RENSEIGNEMENTS ET DE DOCUMENTATION

1600 rue Berry, suite 3115

tél.: 844-6898

Le nouveau local du Centre est situé dans l'édifice du Palais du Commerce.

- le Centre met à la disposition des membres une abondante documentation;
- le Centre est facilement accessible par Métro;
- le Centre possède un petit local adjacent qu'il peut mettre à la disposition du Conseil d'administration ou des autres comités pour la tenue de réunions.

LE CENTRE EST À VOUS - UTILISEZ SES SERVICES - PRÊTEZ LUI VOTRE CONCOURS

POUR OU CONTRE: COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

Pour la première fois, la FFQ a demandé aux participantes de remplir un questionnaire visant à évaluer le congrès. Voici quelques commentaires tirés de ces questionnaires ainsi qu'une lettre reçue après le congrès.

Pour les panels, il faut choisir des panelistes et surtout une animatrice qui maintienne le sujet très près de la réalité et du contenu de base proposé.

Suzanne Dufresne-Brien.

Ateliers intéressants. Panel-rencontre décevant. Est-ce dû aux interventions trop longues, à l'animatrice trop permissive? La FFQ devrait peut-être éduquer la femme en vue d'une participation courte, précise, des interventions à point...

Denise Joubert-Nantel.

Que les sujets soient moins vastes pour pouvoir mieux approfondir chaque item.

Jacqueline Pelletier.

Les responsables sont formidables. J'ai beaucoup appris en faisant partie de cet atelier.

Jacqueline Bergeron.

Les femmes présentes au Congrès avaient une conscience sociale développée et éveillée. Les membres de l'atelier ont choisi de former un sous-comité qui prolongerait l'étude entreprise pendant le congrès. Un compte-rendu des réalisations et du travail effectué sera donné au Conseil d'administration avant le prochain congrès.

Cora Houdet.

Je crois que le succès de mon atelier est dû d'une part, au dynamisme de l'animatrice et à l'outil de travail précis que nous avons en mains.

Des panels qui sont des panels et non des mini-conférences individuelles. Les panelistes pourraient s'exprimer de façon plus réaliste pour être comprises de toutes. Les femmes présentes ne sont pas toutes des intellectuelles.

Renée L'Italien-Leblanc.



Les membres de la FFQ désirent recevoir une formation adéquate en ce qui a trait aux procédures des assemblées délibérantes, à la rédaction de communiqués de presse et de procès-verbaux.

Michèle Jean.

Il faudrait subdiviser les ateliers, car il y a trop de participants pour parvenir à s'exprimer sur différents points.

Cécile Vaillancourt.

Plus d'écoute les unes des autres!

Flore Charron.

Il faudrait que chaque personne se familiarise avant le congrès avec les instruments de travail. Il faudrait aussi commencer à l'heure. Ce qui m'a le plus frappée, c'est la réaction des femmes face aux propos de Lise Payette. Si les femmes réagissent aussi violemment, c'est qu'il doit y avoir des choses très vraies dans ses propos que nous ne sommes pas prêtes à accepter.

Dans l'ensemble, le tout s'est assez bien déroulé. Je comprends tout le travail que cela implique pour les personnes concernées. Je suis certaine que s'il y a eu des lacunes, vous serez capables de les corriger. J'ai été impressionnée par le nombre de personnes faisant du bénévolat... Cette expérience a été très valable et très enrichissante pour moi.

Laurette Demontigny.

Respectez les horaires autant que possible et améliorez le système de micros!

Marisol Hone-Martinez.

Prévoir des présidentes d'assemblées et d'ateliers qui connaissent très bien la procédures et sachent l'utiliser pour aider l'assemblée sans la frustrer.

Elisabeth Hone-Bellemarre.

L'assemblée générale devrait avoir une animatrice qui pourrait également agir comme présidente d'assemblée ce qui aurait pour avantage de dégager la présidente de la FFQ et de lui laisser le droit de prendre position et de devenir personne-ressource en temps et lieu. C'était mon premier congrès à la FFQ et j'ai bien apprécié l'expérience, les contacts effectués ainsi que les objectifs poursuivis.

Aline Guay.

Madame,

Le chaos du système des Postes au pays m'a empêchée de vous donner plus tôt mes impressions sur le 8ième Congrès des 25-26 et 27 avril, tenu au Mont-Gabriel, P.Q.

Veillez trouver sous pli mes réponses au questionnaire intitulé: Evaluation du fonctionnement des ateliers. Venue au congrès comme observateur, j'ai apprécié au plus haut point la journée du samedi passée dans l'atelier sur la Législation du Travail au Québec. Cependant, je dois avouer ma déception lors du panel du vendredi soir qui fut manqué à cause d'une absence d'animation adéquate, partageant en cela les impressions de la journaliste de LA PRESSE, Mme Tougas, dans son compte-rendu du samedi, 26 avril. Quel dommage de n'avoir pu tirer plein profit d'une pléiade de femmes dépareillées du Québec, qui avaient tant à nous dire sur leur vie de femmes de carrière ayant réussi au pays!...

En général, croyez qu'une telle rencontre constitue pour les congressistes un enrichissement, par le seul fait de côtoyer des valeurs humaines et d'échanger avec des femmes aux prises avec les mêmes difficultés et ayant les mêmes aspirations. Donc, à toutes les responsables de ce congrès, merci!

Lucille M. DeGaris

Ottawa, le 9 juin 1975

Madame Ghislaine Patry-Buisson
Présidente
Fédération des femmes du Québec
Centre de documentation
1600, rue Berri
Pièce 3113
Montréal (Québec)

Madame la présidente,

A sa réunion du 6 mai 1975, le Bureau du Groupe des traducteurs et interprètes de l'Institut professionnel du Service public du Canada a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

"Le Bureau du Groupe des traducteurs et interprètes de l'Institut professionnel du Service public du Canada appuie le principe de l'inclusion de l'expérience acquise dans le travail bénévole dans les critères d'admission à la fonction publique, et de l'octroi de congés spéciaux pour la participation aux activités d'organismes bénévoles. Le Bureau engage l'Institut à utiliser tous les moyens dont il dispose afin de faire admettre à l'employeur le principe du congé pour garde d'enfants pour les employés des deux sexes, et afin de faire éliminer des lois fédérales toute disposition discriminatoire quant au sexe, notamment dans la Loi sur la pension de la Fonction publique. Enfin, le Bureau appuie sans réserve la participation des femmes à l'action syndicale."

Cette résolution s'inspire des rapports d'ateliers déposés à votre dernier congrès, rapports que j'ai d'ailleurs portés à la connaissance du Bureau.

Je tiens à vous remercier encore une fois de l'accueil chaleureux que vous et votre Fédération m'avez réservé à votre congrès. Pour moi, ce fut là une expérience des plus enrichissantes.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Groupe des traducteurs
et interprètes de l'Institut
professionnel du Service
public du Canada,
Le président
Michel Parent

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA
FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC
1975-1976**

Présidente:

Ghislaine Patry-Buisson 75 est, 12e avenue, Vi-
mont, Laval 663-6162

1ère vice-présidente:

Cora Houdet 1004 Mont Saint-Denis, Sillery, Qué-
bec 681-7656

2e vice-présidente:

Pierrette Savard 2290 rue Hugo, Sherbrooke 565-
5060

3e vice-présidente:

Cécile Rolland-Bouchard 729 Lacombe, Chicouti-
mi 549-9380

Trésorière:

Gabrielle Landry 11242 Toihurst, Montréal 334-
6434

Secrétaire:

Christiane Bacave 5318 Durocher, Outremont 271-
4910

Vice-président, comité du programme:

Sheila Finestone 4840 Roselyn, Montréal 737-7354

Vice-présidente, relations publiques:

Laurette Sloan 220 côte Sainte-Catherine, Outre-
mont 277-7954

Vice-présidente, publicité:

Michèle Jean 4405 Isabelle, Montréal 739-6080

Vice-présidente, statuts et règlements: Henriette

Parent 4036 Parc Lafontaine, 527-9459

Vice-présidente, comité de nomination:

Jacqueline Pelletier 3740 Paré, Sherbrooke

Vice-présidente, comité du recrutement:

Pierrette Cambron 300 Joliette apt. 601 Longueuil,
651-6757

**Vice-présidente, comité de lecture des projets de
loi:**

Jocelyne Juneau-Larin 65 Bancroft, Aylmer, Québec

Ce bulletin a été préparé par:

Lise Chevrier-Doucet
Christiane Bacave
Michèle Jean

Comité du programme:

Lise Chevrier-Doucet, présidente
Rosetta Elkin
Christiane Bacave
Michèle Paquette
Annette Selinger

Lithographié par

Journal Offset Inc.
254 Benjamin-Hudon,
Ville St-Laurent

